

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE M. LOÏC BOUVARD

1. **Réforme du service national.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 2)

MM. Didier Bariani,
Michel Voisin,
Pierre Lellouche, le président,
Mme Ségolène Royal,
MM. Pierre Bernard,
Robert Poujade,
Henri-Jean Arnaud,
Julien Dray,
Michel Meylan,
Mme Christine Boutin,
MM. Patrice Martin-Lalande,
Bruno Retailleau,
Guy Teissier.

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

MM. Philippe Bonnacarrère,
Pierre Lequiller,
Jean-Luc Reitzer,
Marc Laffineur,
Jean-Jacques Weber,

Jacques Baumel,
Pierre Favre,
Pierre Pascallon,
Antoine Carré,
Frédéric de Saint-Sernin,
Francis Saint-Ellier,
Georges Durand,
Henry Jean-Baptiste,
Maxime Gremetz.

Clôture de la discussion générale.

Suspension et reprise de la séance (p. 31)

2. **Application de l'article 71 du règlement.** – M. le président (p. 31).
3. **Réforme du service national.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 31).

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 31)

Motion de renvoi en commission de M. Fabius : MM. Paul Quilès, Charles Millon, ministre de la défense ; Robert Poujade, Olivier Darrason, Jean Glavany, Maxime Gremetz. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 34).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

RÉFORME DU SERVICE NATIONAL

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant réforme du service national (n^{os} 3177, 3309).

Discussion générale (*suite*)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Je ne voudrais pas, monsieur le ministre de la défense, que les cinq premières minutes de la séance vous contrarient pour le restant de la matinée. (*Sourires.*) Aussi vais-je m'efforcer de dire, avec nuance, des convictions assez fortes.

Monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, le service national dans sa forme militaire a sans doute pour finalité la défense du pays, mais il représente aussi, aux côtés d'autres institutions telles que l'école ou la famille, un instrument privilégié de cohésion nationale. Il contribue plus qu'on ne le pense à l'intégration et à la lutte contre la fracture sociale. Il participe à la formation des jeunes et joue un rôle essentiel en matière de santé publique et de repérage des problèmes sociaux.

Que n'ai-je pas entendu ? Que le service national perdait une partie de son intérêt dans la mesure où chacun avait maintenant l'occasion de voyager et de découvrir par lui-même la diversité de notre pays. Que justifié autrefois dans une France rurale, isolée et sans mouvement, il l'était beaucoup moins à une époque où la jeunesse bouge et regarde.

Pour ma part, je ne suis pas sûr que, dans nos banlieues ou nos quartiers sensibles, là où les problèmes d'exclusion demeurent difficiles à résoudre, le service national n'ait pas encore à jouer un rôle essentiel d'intégration et d'apprentissage de la citoyenneté.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Didier Bariani. Sociologiquement, nous sommes certainement passés de la France rurale à la France urbaine, mais nous avons toujours des problèmes d'intégration auxquels un service national bien conçu pourrait au moins partiellement répondre.

Par le brassage des classes sociales et le sentiment de participer à la défense de la nation, la conscription préserve et renforce le lien entre la nation et le citoyen. Chacun a d'ailleurs conscience du rôle que le service militaire a joué dans la constitution de l'identité nationale et dans la défense de l'Etat républicain. Mécanisme de cohésion nationale, manifestation d'une solidarité sociale, renouvellement du sens civique, tels sont les aspects de notre conscription auxquels je reste, par conviction, très profondément attaché, même si je reconnais les failles d'un système et les lacunes d'un service auquel 30 % des jeunes échappent. La multiplication des exemptions et les différents statuts ont abouti, il est vrai, à une conscription à deux vitesses.

La réforme du service national était donc indispensable, je vous en donne acte. Cependant, pour toutes les raisons que je viens d'indiquer, une instruction civique et militaire commune plus proche d'une durée de deux mois que de cinq jours m'aurait paru souhaitable.

Cette instruction minimale aurait présenté un double avantage. D'une part, elle aurait maintenu le lien défense-nation – car il me semble que la défense de la patrie doit rester l'affaire de tous les citoyens – et elle aurait été à même d'entretenir, voire de forger l'esprit de défense. D'autre part, elle aurait sensibilisé chaque contingent à l'esprit de défense et aurait favorisé la connaissance des différentes formes de risques qui pèsent sur la nation.

Cette période de deux mois aurait sans doute permis de déceler les aptitudes de chacun tout en assurant aux appelés une formation sommaire sur les armements en service et sur les moyens de la défense civile. Mais je crains bien, monsieur le ministre, de ne pas pouvoir vous convaincre, pas plus que n'y sont parvenus mes prédécesseurs à cette tribune.

Vous nous proposez un rendez-vous citoyen de cinq jours. Il me semble que ce temps est court, bien trop court, pour sensibiliser les jeunes aux exigences de la défense nationale. Mais puisque votre texte va être voté, je vous poserai des questions précises, pour que vous puissiez me faire des réponses précises.

Entre la matinée d'incorporation et la préparation du retour – le jeune arrive à midi et repart à midi – le rendez-vous citoyen risque d'être réduit à sa plus simple expression. La partie réservée à l'initiation militaire, à la connaissance des armements et des différentes formes de menaces, ne me paraît pas suffisamment développée dans le projet de loi. En l'état actuel, le rendez-vous citoyen apparaît davantage comme une concession politique au Parlement que comme l'expression d'une volonté tangible d'inscrire cette période dans une réalité utile.

M. Paul Mercieca. Eh oui !

M. Didier Bariani. Il est d'ailleurs à craindre que, telle qu'elle est conçue, cette formule ne résiste pas au temps et qu'en l'absence de contrôle, une grande partie des jeunes ne se soustraient au rendez-vous citoyen.

C'est pourquoi j'approuve les amendements du groupe UDF, qui s'efforcent d'insuffler davantage d'esprit de défense dans ce texte en donnant plus de rigueur au dispositif.

J'irai même plus loin. Vous prévoyez, monsieur le ministre, qu'entre vingt et vingt-cinq ans tout candidat à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique devra être en règle au regard du rendez-vous citoyen. Je propose que cette obligation soit effective jusqu'à l'âge limite d'inscription à certains concours ou examens publics. Tout candidat à l'une de ces épreuves n'étant pas en mesure de produire le brevet attestant qu'il s'est présenté au rendez-vous citoyen devrait alors, quel que soit son âge, satisfaire à ses obligations avant que d'être admis à concourir. Les limites d'âge ont tendance à être repoussées et certains concours sont ouverts jusqu'à quarante-cinq ans. Il ne serait pas normal qu'au-delà de vingt-cinq ans, les candidats puissent se dire qu'ils sont « passés au travers ». La participation au rendez-vous citoyen doit être exigée de tous ceux qui postulent à un emploi dans la fonction publique, quel que soit leur âge.

J'ai la conviction – et j'en termine, monsieur le président, en vous remerciant de votre mansuétude – que la mission originelle de la conscription – être au cœur des effectifs de l'armée française et constituer un renfort de citoyens soldats – est et sera toujours d'actualité, car une menace exigeant un renfort de troupes peut toujours réapparaître.

En supprimant la conscription, nous privons l'armée professionnelle de ce précieux renfort. À l'évidence, en effet, les cinq jours du rendez-vous citoyen ne suffiront pas à assurer aux jeunes un minimum de connaissances militaires utilisables dans le futur.

La présence de la France dans le monde, sa participation aux missions de paix internationales sous l'égide de l'ONU, la construction de la politique européenne de sécurité commune et le soutien à des pays amis ou alliés nécessitent sans doute une plus grande professionnalisation de nos armées. Mais la défense de la France – si elle venait de nouveau à être menacée – exige que le citoyen s'implique dans la protection des siens et de son pays.

Pour qu'à l'instinct de survie – réflexe individuel – s'ajoute la conscience collective de tout un peuple, encore faut-il entretenir l'esprit de défense, car l'armée ne peut jouer son rôle que si la population est, dans son cœur, dans son sentiment collectif, en état de défense. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Chers collègues, je vous demande d'avoir l'obligeance de respecter votre temps de parole. La liste des orateurs est longue, il y a plus de 300 amendements, et nous devons impérativement terminer l'examen de ce texte demain soir.

La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Autres temps, autre contexte, autres mœurs, donc autre politique. *La Marseillaise* appelait les citoyens aux armes, votre gouvernement, monsieur le ministre, les appelle au rendez-vous.

M. Paul Mercieca. Ce n'est pas glorieux !

M. Michel Voisin. Avec le budget de 1997, l'an I de la professionnalisation commence, et avec la réforme du service national, nos soldats, héritiers de ceux de l'an II, cèdent la place à une armée empreinte de modernité.

Votre projet de loi portant réforme du service national lance trois défis, non seulement d'ordre militaire, mais aussi découlant du concept complexe de citoyenneté : le défi de la compatibilité avec la professionnalisation ; le défi de la défense citoyenne ; le défi du lien armée-nation.

Premier défi : la compatibilité du rendez-vous citoyen avec la professionnalisation.

Il peut paraître téméraire, voire hasardeux, de vouloir, d'un côté, maintenir une certaine forme d'obligation militaire et, de l'autre, lancer la professionnalisation, entreprise de longue haleine, complexe à mettre en œuvre, tant sur la plan humain que sous l'aspect financier. Pourtant, le pari peut être tenu si deux conditions sont remplies.

D'abord, une information complète, précise et détaillée sur les métiers et les carrières qu'offrent nos armées afin de susciter des vocations de volontaires et d'engagés en nombre suffisant. L'armée de terre s'est d'ores et déjà largement engagée dans cette voie, non sans un certain succès. Les demandes d'engagement affluent, ce qui paraît de nature à rassurer ceux qui s'inquiétaient de l'avenir et du sérieux de vos réformes.

Ensuite, un rendez-vous citoyen authentique et véritablement interministériel dans son financement – je proposerai un amendement à cet effet –, son encadrement et son fonctionnement, afin que le budget et les cadres de la défense n'en soient pas les principaux contributeurs, alors même qu'ils sont déjà très sollicités et que le cadre défini par la loi de programmation militaire ne paraît pas pouvoir être élargi.

Vous aurez, monsieur le ministre, le courage et la pugnacité de tout mettre en œuvre pour que ces deux conditions soient remplies, de même que vous saurez, au cas où l'expérience réalisée au cours de cette année ne s'avérerait pas satisfaisante sur le plan humain et financier, en tirer toutes les conclusions.

Le deuxième défi est celui de l'armée citoyenne.

Jusqu'à présent, la République non seulement vivait avec l'idée mais admettait le principe qu'une défense sans citoyens signifiait des citoyens sans défense. L'appel sous les drapeaux désormais suspendu, il vous revient de faire mentir cette maxime.

Comment, par quels moyens ?

D'abord, me semble-t-il, en rappelant avec force que la défense du pays, de son territoire et de ses intérêts est non seulement un droit mais aussi un devoir. Votre projet de loi gagnerait sans doute en lisibilité si ces deux principes étaient gravés dans ses marbres, s'il affirmait clairement qu'il s'agit là de deux principes majeurs de l'appartenance des citoyens de demain à la communauté nationale.

Ensuite, en suscitant un flux suffisant de volontaires dans le domaine de la défense, de la sécurité et de la protection. Il me semble inquiétant que la rémunération soit équivalente quelles que soient la durée et la nature du volontariat, bien que je comprenne et soutienne la volonté d'équité qui préside à cette mesure. À mon sens, les missions régaliennes doivent avoir le pas sur les autres. Une reconnaissance de la nation pour les volontaires défense, sécurité et protection, sous la forme, par exemple, de points supplémentaires aux concours de la fonction publique, devrait être envisagée. Il y va de l'intérêt de nos armées. Toutefois, des dispositions analogues paraissent difficiles à transposer pour les candidats à des emplois relevant de la procédure normale découlant de l'application du code du travail.

Enfin, en encourageant les réserves, afin qu'elles soient l'utile, voire l'indispensable complément de l'armée d'active. Je sais que votre ministère prépare un projet de loi sur le sujet et que ce texte s'inspirera des propositions du rapport de mon collègue et ami, Guy Teissier. J'espère

qu'elles seront largement prises en compte. La réserve, rappelait-il avec raison, est un contrat de citoyenneté. Ce texte sera ainsi la suite logique de celui que nous examinons aujourd'hui.

Troisième défi enfin : celui du lien armée-nation.

Je n'ajouterai pas ma voix – vous le savez, monsieur le ministre – à ceux qui, sur les bancs de l'opposition, font rimer armée professionnelle avec armée de prétoriens ou, pire, avec armée mercenaire.

M. Didier Boulaud. L'armée de l'UDF est, elle, réduite à sa plus simple expression.

M. Michel Voisin. Ne vous risquez pas à de telles comparaisons...

Mais la réforme de notre appareil de défense ne va pas sans poser la question du lien de l'armée avec la nation.

Ce lien était souvent, trop souvent, maintenu de manière artificielle et contraignante par la conscription. La réforme actuelle nous donne l'occasion de le faire exister de manière plus concrète et plus vivante. Le volontariat, l'engagement, le recrutement local, déconcentrés, seront trois moyens de parvenir à cet objectif. Permettez-moi de vous en suggérer un quatrième : des conventions signées entre l'éducation nationale et l'ensemble des ministères concernés par la défense, la sécurité, la protection et les affaires étrangères, permettant, dès le secondaire et, si le Gouvernement était audacieux, dès l'entrée dans les collèges, de dispenser des cours sur les questions stratégiques, géopolitiques et de défense. Ces cours pourraient être insérés soit dans les programmes de civisme, soit dans l'enseignement de l'histoire, ou encore faire l'objet d'une matière à part. Ils seraient dispensés par des praticiens : réservistes, diplomates, militaires d'active, policiers, sapeurs-pompiers, journalistes, enseignants, spécialistes des affaires de défense ou de sécurité et – pourquoi pas ? – membres de la commission de la défense.

A côté de ces enseignements théoriques pourraient être prévues des visites sur site, en régiment, sur des bâtiments ou sur des bases aériennes, dans des commissariats, dans des casernes de sapeurs-pompiers.

A n'en pas douter, un tel dispositif serait extrêmement utile et efficace : il donnerait à notre jeunesse pendant ses années d'études une information approfondie sur la politique étrangère de la France, sa politique de défense, sur l'environnement stratégique dans lequel ces politiques s'inscrivent – autant de connaissances qui lui manquent. Il rejoindrait les préoccupations légitimes exprimées par le président Boyon.

Dans cette perspective, le rendez-vous citoyen serait l'aboutissement de plusieurs années de sensibilisation et gagnerait en efficacité. Les cinq jours du rendez-vous citoyen seraient alors uniquement consacrés à l'information sur les types de volontariat et d'engagement qu'offrent les armées, cinq jours étant à mon avis la durée minimale.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, avoir votre avis sur cette suggestion. Vous n'êtes pas sans savoir que, dans la plupart des pays où existent des armées professionnelles, un tel enseignement est dispensé.

Un autre point du dispositif me paraît essentiel pour la réussite de la réforme que vous mettez en œuvre – et je proposerai, monsieur le ministre, quelques amendements en ce sens – : la garantie d'une parité minimale entre les différents volontariats.

Si, comme vous le souhaitez, le volontariat fait l'objet d'une reconnaissance de la nation, il faut établir un parallélisme de formes entre les volontaires susceptibles d'intégrer la fonction publique et ceux envisageant de poursuivre une carrière dans le privé.

De deux choses l'une, ou bien la collectivité nationale doit être redevable aux volontaires, et dans ce cas elle a un tribut global à payer, ou bien elle crée une ségrégation entre les volontaires, ce qui prive de sens votre réforme.

C'est de l'équité dans le traitement du volontariat que dépend le succès de ce que vous souhaitez mettre en place.

Les affaires étrangères, la défense et la géopolitique sont des sujets trop sérieux pour l'avenir de notre pays pour n'être débattus que dans un cercle restreint de spécialistes. La jeunesse doit aussi avoir la possibilité de s'exprimer sur des questions qui la concernent tout autant.

Monsieur le ministre, vous avez toute ma confiance et mon appui dans la délicate période de transition qui s'annonce. Et je suis sûr que vous faites vôtre cette maxime du cardinal de Bernis : « Il faut tout calculer et ne pas tout craindre. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie, cher collègue, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président, monsieur le ministre, j'ai beaucoup de plaisir ce matin à m'exprimer sur le service national. D'abord, parce que le sujet est important, mais aussi parce qu'on attend ce moment avec beaucoup d'impatience depuis deux jours puisque, de faux débats de diversion sur la prétendue « otanisation » de la position française à l'égard de l'Alliance et de l'Europe, en débat constitutionnel sur l'inconstitutionnalité de la visite médicale des jeunes pendant le rendez-vous citoyen, nous avons fini par perdre de vue l'objet principal de notre discussion. C'est dire, en tout cas, si ce projet de loi important pour le pays embarrasse ceux des membres de l'opposition qui sont attachés au système ancien.

M. Didier Boulaud. Que faites-vous des déclarations de M. Rühe ?

M. Pierre Lellouche. A propos de système ancien, je voudrais, profitant de cette occasion – après tout, le débat de diversion ne saurait être l'apanage des membres de l'opposition – rappeler quelle fut la réaction de François Mitterrand à la décision du général de Gaulle de s'éloigner des commandements intégrés de l'Alliance. Moi qui m'intéresse à l'Histoire, je l'ai retrouvée dans *Le Monde* du 10 mars 1966. Voici ce que déclarait François Mitterrand : « S'éloigner de l'Amérique n'a de sens que si, loin de céder à la tentation de la fausse grandeur fondée sur la possession de la bombe atomique – *sic* – et sur l'isolement nationaliste – *sic* – derrière nos frontières, nous poursuivons en même temps trois buts : renforcer l'arbitrage international ; participer aux discussions sur le désarmement ; faire l'Europe politique, économique et technique ».

On voit, messieurs les socialistes, d'où vous venez. Le faux débat de ces deux derniers jours sur la France et l'OTAN, qui servait surtout à éviter de parler du service national, est le prototype de la manipulation politicienne et n'est pas digne d'un débat sur un sujet aussi grave.

M. Didier Boulaud. Doit-on, encore une fois, vous rap-
peler les propos de M. Rühe ? Expliquez-vous donc sur sa
déclaration !

M. le président. Monsieur Boulaud, vous n'avez pas la
parole !

M. Didier Boulaud. Certes. Mais M. Lellouche nous
provoque, monsieur le président !

M. Pierre Lellouche. Et je n'ai pas fini !

M. Didier Boulaud. Oh ça, avec vous on a l'habitude !

M. Pierre Lellouche. Il n'est rien de plus difficile dans
une société humaine, surtout lorsqu'il s'agit d'une vieille
nation comme la France, que de réformer et d'innover.
Par définition, l'innovation dérange les habitudes, casse
les castes au pouvoir, bouleverse les idées reçues parfois
devenues au fil du temps de véritables mythes collectifs.
Plus difficile encore est de toucher à l'institution si parti-
culière qu'est le service militaire, sujet passionnel pour
des générations de responsables politiques puisque perçu à
tort ou à raison comme partie intégrante de l'âme fran-
çaise, de notre inconscient collectif.

Lorsque le comte de Guibert, colonel et membre de
l'Académie française, s'inquiétait en 1790 des « horreurs »
que pourrait engendrer le concept alors naissant de
« nation en armes », il ne se doutait probablement pas
que, deux siècles plus tard, la conscription, qui en est le
rite le plus ordinaire, deviendrait un tabou dans son
propre pays.

De fait, malgré des interruptions presque aussi longues
depuis deux siècles que son application effective –
laquelle a commencé par la loi des deux ans en 1905 –,
le service militaire « universel » a pris, au fil des décen-
nies, valeur de véritable tabou national, au point que ni
l'évolution extraordinaire de notre société depuis la Libé-
ration ni les formidables révolutions stratégiques inter-
venues au cours de ce siècle avec la mécanisation des
forces avant-guerre, puis l'avènement de l'arme atomique,
puis la fin de la guerre froide, ne semblaient de nature à
le remettre en question. Les plus fins des politiques, les
plus lucides de nos officiers semblaient paralysés, tétanisés
devant l'institution, ce site sacré devenu synonyme de
République. Toute discussion semblait bannie. Le parti
pris et le péremptoire, quand ce n'est pas l'approximation
des concepts – l'ambiguïté, par exemple, entre service
militaire, service de défense et service national, depuis la
loi de 1965 – ou la réécriture de l'histoire, l'emportant
allègrement sur les faits et sur les questions de fond que
nous devons nous poser sur la conscription : quelle
contribution effective de ce service pour la défense de la
nation ? quelle place pour la conscription dans notre
contrat de société ?

Il aura donc fallu quelque soixante ans pour que le
débat ouvert par le colonel de Gaulle dans l'entre-deux-
guerres trouve enfin à s'exprimer pleinement dans notre
pays.

Ce débat, nous le devons au courage et à la lucidité du
Président de la République, auquel je veux rendre hom-
mage ici. C'est lui qui, entreprenant dès son élection
d'adapter l'outil militaire de la France à la réalité straté-
gique de l'après-guerre froide, a montré au pays la néces-
sité de repenser notre outil militaire, d'évoluer vers la
professionnalisation de nos armées, donc de décider
ensemble, à l'issue d'un débat exemplaire, dans toute la
nation, y compris dans cette assemblée, de l'avenir de la
conscription et du service militaire.

Je note au passage – même si ce n'est pas directement
l'objet du débat d'aujourd'hui – que la grande réforme
militaire ainsi mise en chantier, la plus importante depuis
celle initiée par le général de Gaulle dans les années 1958-
1962, a également bousculé bien d'autres tabous natio-
naux : la relation entre indépendance nationale – Europe
et Alliance atlantique –, et c'est le volet diplomatique
dont il a beaucoup été question ces deux derniers jours ;
le statut de certaines de nos industries d'armement parfois
hérité des arsenaux royaux de Colbert, c'est le volet res-
tructurisation industrielle ; et, enfin, la restructuration de
nos forces vers les missions de projection et de prévention
qui entraînait, dans la séquence qu'a décrite hier encore
le ministre de la défense, le réaménagement de notre ser-
vice militaire, c'est le volet stratégique.

M. Jean Glavany. Tout ce que vous dites finira bien
par vous valoir une circonscription monsieur Lellouche !

M. Pierre Lellouche. Mais c'est sans doute parce que
chaque citoyen est concerné par le devenir du système de
conscription, parce que celui-ci faisait jusqu'ici partie
intégrante du rite initiatique de citoyenneté, que la sup-
pression du service telle qu'elle nous est proposée aujour-
d'hui, et son remplacement par un rendez-vous citoyen et
le volontariat, marquent une véritable révolution cultu-
relle tant dans notre société que dans notre institution
militaire et suscitent à cet égard de véritables inquié-
tudes – et je les respecte – au sein de notre majorité,
comme de l'opposition. M. Bariani vient encore de s'en
faire l'écho.

Je note cependant que ces réticences sont davantage le
fait des élites politiques que de la majorité de nos conci-
toyens qui sont, eux, majoritairement favorables à cette
réforme,...

M. Jean Glavany. Cela reste à prouver !

M. Pierre Lellouche. ... si l'on en croit tout du moins
les études d'opinion et surtout les réunions qui se sont
tenues l'an dernier dans tout le pays. (*Exclamations sur les
bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Chers collègues de l'opposition, ayez,
je vous prie, l'obligeance de ne pas interrompre
constamment l'orateur ! Ecoutez-le donc ! Et je ferais les
mêmes remarques si les membres de la majorité inter-
rompaient l'un des vôtres !

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, on ne fait
pas de politique avec des sondages ! Comment ne pas réa-
gir aux propos de M. Lellouche ?

M. Pierre Lellouche. Messieurs de l'opposition, votre
incapacité structurelle à poser des problèmes de fond vous
gêne ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du
groupe communiste.*)

M. le président. Messieurs, n'interrompez pas
constamment ! Je vous en prie !

M. Pierre Lellouche. C'est à vos inquiétudes, mes chers
collègues, certes compréhensibles et que je respecte, que je
voudrais essayer de répondre ce matin.

M. Didier Boulaud. Comment ne pas réagir quand on
entend tant d'âneries ?

M. le président. Monsieur Boulaud, vous dépassez la
mesure !

M. Pierre Lellouche. Je ne relève même pas, monsieur
le président !

Cela me donnera l'occasion de réfléchir sur les origines de la conscription dans notre pays et de situer le projet de rendez-vous citoyen, parfois tourné en dérision par certains de ses détracteurs, comme une forme novatrice de citoyenneté pour la France du XXI^e siècle.

Les résistances et les inquiétudes, tout d'abord. A partir des travaux et des contributions de la remarquable mission de Philippe Séguin, des très nombreux sondages, déclarations politiques et autres articles de presse, intervenus depuis le lancement de ce débat par le Président de la République voilà un an, on peut je crois, regrouper les arguments hostiles à la réforme en quatre grands thèmes : l'armée de conscription serait indissociable de l'idée républicaine ; elle serait indispensable à notre défense ; elle serait le lieu privilégié de brassage social de la nation, et à ce titre, inséparable de la citoyenneté ; elle constituerait enfin le meilleur rempart démocratique contre les risques de dérive politique d'une « armée de mercenaires ».

Tout d'abord, la notion selon laquelle la conscription serait consubstantielle, en quelque sorte, de l'idée républicaine est le type même du dogme idéologique, ou pour être moins sévère, de l'image d'Epinal, dont nos débats politiques français sont traditionnellement si friands. L'ennui, c'est que l'équation « conscription-République » ne correspond pas le moins du monde à la vérité historique, comme le rappelle fort justement le Président Boyon dans son excellent rapport. Raoul Girardet, l'un de nos meilleurs historiens militaires, a beau rappeler que « ce n'est pas à la Révolution que l'on doit l'instauration de la conscription », qu'à Valmy, « c'est la vieille armée royale, avec quelques bataillons de volontaires » qui remporta la victoire, que très rapidement la loi Jourdan de 1798 fut remplacée par le tirage au sort et ses abus multiples, rien n'y fait, la France entière est convaincue par le mythe de « la levée en masse », comme si deux siècles après la Révolution, la République française avait encore besoin d'aligner des poitrines, et de verser « l'impôt du sang » de ses fils pour se définir elle-même.

M. Jean Glavany. Supprimons les impôts, puisqu'on peut tout supprimer !

M. Pierre Lellouche. Et pourtant la vérité historique oblige à rappeler ici que la conscription est née, non pas de ces mythes, mais de la défaite de Sedan ; non pas d'un impératif civique, mais d'une évolution stratégique qui, à l'époque, privilégiait la loi du nombre.

M. Jean Glavany. Supprimons aussi l'école de la République !

M. Pierre Lellouche. La défaite de 1870, abusivement mise sur le compte du manque d'effectifs, alors qu'elle illustrait l'incapacité du haut commandement, relancera avec le désir de reprendre l'Alsace-Lorraine, la notion d'universalité jusqu'alors inappliquée. Celle-ci ne deviendra effective qu'en 1905, non sans avoir suscité des avis fort divergents.

Je me suis amusé à relire à la bibliothèque les débats sur la loi de 1905 ; je peux vous dire que c'était passionnant et fort intéressant. Si vous lisiez, messieurs de l'opposition, les propos tenus par Jaurès, vous seriez surpris ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai là une citation, extraite du seul grand livre qu'il ait écrit, *L'Armée nouvelle*.

M. Jean Glavany. M. Lellouche se fait le défenseur de la pensée de Jaurès, on aura tout vu !

M. Pierre Lellouche. Vous vous prétendez bien gaulistes, messieurs !

M. Jean Glavany. Nous sommes peut-être plus gaulistes que vous !

M. Pierre Lellouche. Je vais vous donner quelques leçons de socialisme sur la conscription.

A propos de l'armée de conscription de 1905, M. Jaurès écrivait dans *L'Armée nouvelle* : « Le vice essentiel de notre organisation militaire, c'est qu'elle a l'apparence d'être la nation armée et qu'en effet elle ne l'est point ou qu'elle l'est à peine. »

Jaurès avait bien une autre idée de la conscription.

M. Paul Quilès. N'avez-vous pas honte de citer Jaurès ?

M. Pierre Lellouche. Et vous, vous avez bien le culot de citer de Gaulle ! Vous dénaturez Jaurès parce que vous ne l'avez même pas lu ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quant à la CGT, quel était son problème en 1902, alors que l'on discutait de l'armée de conscription ?

M. Didier Boulaud. Vous n'êtes qu'un provocateur, monsieur Lellouche !

M. le président. Mes chers collègues, j'espère que Mme Ségolène Royal, lorsqu'elle prendra la parole après M. Lellouche, ne sera pas interrompue de la même façon. Ayez donc la patience d'écouter l'orateur !

M. Jean Glavany. C'est un comble. M. Lellouche n'a pas cessé d'interrompre les orateurs hier !

M. Paul Quilès. Il n'est qu'un sinistre provocateur !

M. le président. Seul M. Lellouche a la parole !

M. Pierre Lellouche. En 1902, la CGT décrivait l'armée comme « la plus affreuse conséquence du patriotisme ». « Nous sommes les prolétaires, c'est-à-dire ceux qui portent aujourd'hui tout le poids, toute la tristesse de la société ; l'armée avant tout est le soutien de cette société. » Voilà, messieurs d'où vous venez...

M. Didier Boulaud. Vous, vous ne savez même pas où vous allez, c'est pire !

M. Pierre Lellouche. ... et d'où vient votre attachement d'aujourd'hui à la conscription républicaine. Relisez l'Histoire, c'est fort instructif !

Deuxième grand mythe demeuré vivace dans les esprits : nulle défense de la nation ne serait concevable sans le recours à la conscription.

Là encore, le dogme idéologique n'a pas grand chose à voir avec la réalité militaire. Bien au contraire. Guibert et Ardant du Picq ont depuis longtemps distingué entre quantité et efficacité : « Les gros bataillons – écrivaient-ils avec raison – ne sont pas ceux où l'on se bat le plus et où l'on est le plus efficace, mais hélas, ceux où l'on meurt le plus ! » La Première Guerre mondiale en a été malheureusement l'illustration.

Mais il y a plus grave : l'idée selon laquelle la quantité de poitrines alignées est synonyme d'une défense efficace du territoire n'a fait, au fil des décennies, que rigidifier notre outil militaire et conforter les pires erreurs stratégiques.

Dois-je rappeler les effets néfastes de cette sacralisation de l'armée de conscription dans l'entre-deux-guerres : le maintien d'un effort de guerre classique au profit d'une armée de terre pléthorique mais sous équipée ; la mise en chantier de la ligne Maginot – concept de défense statique organisé autour des effectifs de la conscription ; les retards dans l'indispensable modernisation de l'armée,

pour la raison que l'instauration d'une certaine dose de professionnalisation dans l'armée blindée et l'aviation, allaient à l'encontre du dogme politico-militaire officiel. C'est le moment où le colonel de Gaulle, stratège visionnaire, attentif à la révolution mécanique, prêchait dans le désert avec son ouvrage *Vers l'armée de métier*, et se heurtait au poids écrasant des habitudes et des conformismes.

C'est cette même rigidité que l'on conserva plus tard, au nom du mythe républicain de la nation en armes, malgré cette autre grande révolution militaire et stratégique que constitua l'avènement de l'arme nucléaire. Quarante ans durant, la France devait conserver ses gros bataillons alors même que ses plus hauts dirigeants – de droite et de gauche d'ailleurs – civils et militaires excluaient toute idée de bataille, et que, cohérents avec notre doctrine de dissuasion purement nationale, nous nous interdisions de participer à la bataille en Centre Europe. Tout au plus, nos forces classiques pléthoriques devaient-elles servir « d'ultime avertissement » – je cite la formule sacrée – pour tester les intentions de l'ennemi avant le passage au feu nucléaire.

A quoi servait donc la circonscription pendant les années de guerre froide, dès lors que nous nous interdisions à la fois de combattre avec l'OTAN en Centre Europe, et d'expédier nos appelés sur les théâtres extérieurs ? Comment réconcilier nos forces dites de « manœuvre » avec notre posture nucléaire qui en interdisait l'engagement effectif ? Voilà le type même « d'énigmes militaires » sur lesquelles on gardera longtemps un silence prudent. L'explication pourtant n'avait pas grand-chose à voir avec la cohérence de notre stratégie militaire, mais bien plus avec l'inertie de notre débat politique et le refus de poser la question existentielle suivante : que restait-il de la grande idée républicaine, du fameux lien armée-nation à l'âge de la dissuasion nucléaire, du fameux « la dissuasion c'est moi » de François Mitterrand ! Faute d'avoir eu le courage de traiter cette question, les gouvernements successifs se sont contentés de conserver l'existant, la dissuasion s'ajoutant, comme par strates successives, à une institution militaire profondément inchangée depuis 1905.

La troisième source d'inquiétude et de résistance face à la suppression du service national, tient à un autre mythe : l'idée nostalgique d'une armée de brassage social, lieu de passage essentiel du rite initiatique de citoyenneté. Là encore, la réalité – et les travaux de la mission Séguin l'ont amplement démontré – ne correspond que de très loin au mythe de l'armée citoyenne.

Entre les reports d'incorporation massifs, 1 200 000 jeunes, les exemptions de toutes sortes – Eric Raoult a précisé devant la mission Séguin que près de 50 % des jeunes issus de l'immigration échappent à l'armée –...

M. Jean Glavany. L'école aussi est inégalitaire, il n'y qu'à la supprimer !

M. Pierre Lellouche. ... et les modalités de plus en plus diversifiées introduites depuis la loi de 1965, le service national était devenu la caricature du « creuset républicain » – grande vertu qu'on lui attribue encore aujourd'hui.

M. Jean Glavany. Il n'y a qu'à tout supprimer !

M. Pierre Lellouche. Monsieur Glavany, laissez-moi parler ! Soyez au moins poli et courtois !

M. Jean Glavany. Vous êtes un provocateur !

M. Pierre Lellouche. En vérité, au nom de la citoyenneté militaire, on a fait supporter à l'armée les insuffisances, les retards et parfois les erreurs de la machine

économique, sociale et politique que, par facilité, on rechignait à traiter. A la fois régulatrices économiques pour l'emploi des jeunes, institutrices quand elles apprennent à lire à des milliers de laissés-pour-compte de notre éducation nationale, tutrices de formation professionnelle et contrôleurs sanitaires de millions de jeunes Français, les armées peuvent être fières de ce qu'elles ont fait pour le bien du pays, chaque fois qu'on le leur a ordonné.

Mais la vraie question n'est-elle pas de savoir si telles sont véritablement les vraies missions de nos forces armées ?

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue !

M. Pierre Lellouche. Mes chers collègues, n'avons-nous pas, par facilité, dévoyé le mythe du citoyen-soldat devenu inutile pour retarder d'autant les réformes de fond que notre société doit entreprendre par ailleurs pour tisser durablement de nouveaux liens de citoyenneté ?

Pourquoi faut-il que l'armée, dont la mission est d'abord la défense militaire de la nation, demeure en quelque sorte la voiture balai d'une société qui ne sait plus fabriquer du civisme, d'abord dans les familles et surtout à l'école ?

Pense-t-on surtout qu'un service inégalitaire, vécu comme ennuyeux par beaucoup de jeunes, faute de moyens et de missions adéquates soit suffisant pour combler les nouvelles fractures sociales, communautaires ou autres, auxquelles notre société est déjà confrontée ?

En supprimant le service militaire, nous mettons chaque famille, chacune de nos institutions, à commencer par l'école, devant ses responsabilités civiques. Et c'est bien ainsi ! Nous forçons la nation – et c'est bien ainsi – à se redéfinir à la base, si j'ose dire, par l'adhésion volontaire à la communauté, plutôt que par le haut, par cet Etat, omniprésent chez nous, par la contrainte, par la société de défiance, si justement critiquée par Alain Peyrefitte dans *Le mal français* il y a vingt et un ans déjà.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue !

M. Jean Glavany. Je conclus, monsieur le président !

Je passerai rapidement sur le dernier mythe encore plus éculé bien que M. Chevènement s'en soit encore fait l'écho hier soir, celui de la vocation factieuse des armées dites professionnalisées. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Dois-je encore rappeler que les nations les plus démocratiques – je pense à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis – sont aussi les plus culturellement étrangères à la conscription ou que, à l'inverse, les totalitarismes et les putschs ont proliféré dans les pays où les armées étaient pourtant composées d'appelés : l'armée nazie était une armée de conscrits,...

M. le président. Je vous ai demandé de conclure, monsieur Lellouche !

M. Didier Boulaud. Il ne comprend rien à ce qu'on lui dit !

M. Pierre Lellouche. ... l'Armée rouge était une armée de conscrits, les colonels grecs, chiliens ou argentins se sont appuyés sur des armées de conscrits.

M. le président. Je suis navré, mais il faut conclure.

M. Pierre Lellouche. Je n'ai pas cessé d'être interrompu, monsieur le président ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes chers collègues, si j'ai insisté sur ces mythes qui encombrant encore notre inconscient collectif, c'est que le projet qui nous est soumis aujourd'hui doit véritablement

se comprendre comme un changement d'époque, tant pour notre institution militaire que pour notre société tout entière.

Sur le premier point, la suppression de la conscription s'imposait comme la conséquence logique de la professionnalisation de nos forces.

M. Jean Glavany. Il n'en est qu'à son premier point !

M. Pierre Lellouche. Messieurs, vous êtes indignes d'un débat sur un sujet aussi grave ! Vous êtes des malpropres et des mal élevés ! Je vous méprise, si vous voulez tout savoir ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Paul Quilès. Il est injurieux !

M. Pierre Lellouche. Vous êtes incapables d'un débat sur le fond !

Toute idée de fond étrangère à votre idéologie vous gêne...

M. Jean Glavany. Mais non !

M. Pierre Lellouche. ... et vous empêchez les orateurs de s'exprimer ! Vous êtes indignes !

M. le président. Monsieur Lellouche !

M. Pierre Lellouche. Vous ne faites pas honneur à votre mandat !

M. Jean Glavany. Baissez d'un ton !

M. Pierre Lellouche. Il est écœurant de parler sous les ricanements ridicules de gens qui se présentent comme les députés de la République !

M. Paul Quilès. Prenez des calmants !

M. Pierre Lellouche. Et donc je continuerai !

M. le président. Monsieur Lellouche, je vous demande instamment de conclure votre intention.

M. Jean-Luc Reitzer. Qu'on le laisse parler !

M. Jean Glavany. Il ne conclut pas, il continue à parler pendant un quart d'heure !

M. le président. Vous avez interrompu constamment, monsieur Glavany ! On vous verra à l'œuvre tout à l'heure !

M. Jean Glavany. Son groupe ne lui fait pas confiance et ne lui donne pas le temps de parole qu'il faut !

M. le président. Arrêtez, je vous prie !

M. Pierre Lellouche. Vous n'êtes pas grandi par cette remarque, monsieur Glavany !

M. le président. Monsieur Lellouche, terminez votre propos.

M. Pierre Lellouche. Certes, l'épreuve du changement sera difficile à gérer par nos armées, mais nos militaires s'y attellent déjà avec intelligence et dévouement, et je ne doute pas que, au sortir de la réforme, la France disposera d'un outil militaire plus dense, mieux équipé et mieux entraîné, plus à même de répondre aux problèmes de sécurité qui sont désormais les nôtres, et sur lesquels je ne reviendrai pas : prévention, intervention dans les missions de restauration ou de maintien de la paix.

La réforme du Président Chirac est cohérente et nécessaire ; elle est comprise comme telle par les Français comme par nos alliés. Il faudra certes veiller à ce que les

financements prévus restent à la hauteur des objectifs recherchés : nous serons sur ces bancs vigilants ; le Président de la République s'est personnellement engagé sur ce point.

C'est sur le plan de notre société tout entière...

M. le président. Non, monsieur Lellouche, je dois vous retirer la parole !

M. Jean Glavany. C'est intolérable !

M. Pierre Lellouche. Bien, je conclus.

Je crois que l'essentiel de mon message est passé : l'opération de diversion de l'opposition, ces deux derniers jours, n'aura trompé personne (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) ; cette réforme est fondamentalement nécessaire ; vous êtes incapables vous-mêmes d'en comprendre la signification.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, à la suite de ce qui vient de se passer...

M. Pierre Lellouche. Et qui est indigne !

M. le président. ... je ferai deux remarques.

La première : il faut conserver à ce débat une certaine dignité...

M. Jean-Luc Reitzer. C'est vrai !

M. Paul Quilès. Il faut le demander aux orateurs !

M. le président. ... et je vous demande de ne pas constamment harceler les orateurs de quelque bord de l'hémicycle qu'ils soient ! (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Deuxième remarque : lorsque le président de séance vous demande de conclure, il ne s'agit pas de répondre oui et de continuer pendant cinq ou dix minutes votre discours ! Je vous demande instamment un peu d'auto-discipline. Nous n'aurons jamais terminé ce débat demain soir si chacun dépasse son temps de parole comme vient de le faire l'orateur précédent.

La parole est à Mme Ségolène Royal.

M. Jean-Luc Reitzer. On va la harceler !

M. Pierre Lellouche. Harceler Ségolène ? Quelle horreur !

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nul ne conteste la nécessité de réformer un service national qui a perdu son caractère universel.

Chacun constate que l'évolution de notre environnement stratégique – on l'a déjà dit, je n'y reviendrai pas – nécessite désormais des forces conventionnelles moins nombreuses mais plus professionnelles.

Chacun constate également l'évolution du concept militaire qu'accompagne la contraction des budgets. Je tiens à cet égard à rendre hommage aux officiers et aux sous-officiers qui assument cette mutation. Je suis certaine qu'ils y réussiront grâce à l'excellence de leur formation. Je citerai l'exemple – un seul n'est pas exhaustif, mais je ne parle que de ce que je connais – de l'école des sous-officiers de Saint-Mexant.

Faut-il pour autant faire table rase du service militaire national et couper, comme vous le proposez, monsieur le ministre, le lien entre la nation et l'armée ?

Faut-il pour autant réduire à si peu, cinq jours, ce qui doit rester de la formation de tous à la défense du pays et à l'apprentissage des valeurs communes ? Car la défense du territoire, y compris par le sacrifice de sa vie ou de celle de ses proches – les femmes donnent beaucoup dans les conflits, vous le savez –, ne se justifie que par les valeurs communes qu'il faut défendre et qui vont bien au-delà de la seule sauvegarde des frontières.

La question que je pose une nouvelle fois, comme l'ont fait excellemment mes collègues, est donc légitime. Je la pose non pas au nom de je ne sais quelle tradition qui serait intouchable, et loin de moi l'idée de perpétuer des mythes correspondants plus ou moins à la réalité. Pour avoir, comme d'autres parlementaires, animer des réunions de terrain afin de préparer notre débat, je reconnais en effet que l'on y a beaucoup entendu évoquer certains mythes. Par exemple, la victoire de Valmy était, comme chacun sait, celle des soldats de l'An II qui, à la fois professionnels des armées royales et volontaires de la République, n'étaient pas des conscrits, la conscription datant de 1798 avec la loi Jourdan. On a aussi entendu dire qu'à Verdun c'est la conscription qui a permis de faire face. Sans doute, mais Verdun, aujourd'hui, c'est la main serrée longuement par François Mitterrand et Helmut Kohl en 1984. Quant au mythe du brassage, vous l'avez dit, qu'en reste-t-il quand un jeune sur quatre ou sur cinq échappe au service ? Pourtant, j'ai la conviction profonde que le lien entre le peuple et la défense de la nation a un sens et qu'un rendez-vous citoyen de quelques jours ne répond pas à cette exigence.

Votre projet présente donc à mes yeux plusieurs lacunes. J'en évoquerai deux : l'une sur la défense du territoire en cas de crise intérieure, l'autre sur l'apprentissage des valeurs civiques communes.

En ce qui concerne la défense du territoire en cas de crise intérieure grave, qui peut contester que les meilleurs gardiens et gardiennes d'un territoire sont ceux qui y habitent et qui y travaillent ? Qui nous garantit d'être à l'abri d'actions terroristes disséminées sur le territoire, intenses et répétitives ? L'extrême désarroi des populations algériennes doit aujourd'hui nous faire réfléchir. Paradoxalement, en dépit de l'élévation du niveau de vie, nous sommes devenus plus vulnérables. Chacun sait bien dans son département qu'en neutralisant deux ou trois points névralgiques – centraux électriques, production d'eau potable et un ou deux grands axes de circulation – on peut anéantir tout un territoire.

Par conséquent, c'est toute la population, hommes et femmes, qui doit apprendre les réflexes matériels, mais aussi psychologiques ; de résistance à la panique, d'organisation de l'entraide, d'accès aux ressources de base, de soins d'urgence.

Dans ce contexte, l'instruction militaire est loin d'être inutile. Elle nécessite au minimum quelques semaines, quatre selon les spécialistes. Le reste, un temps sans doute au moins équivalent, devrait être consacré à l'apprentissage de la protection civile : pompiers, environnement, gestion des situations de catastrophes, hôpitaux, soins d'urgence.

Dans ce schéma, la réserve doit être prévue et organisée. De nombreux points sensibles doivent être gardés en période de tension, en liaison avec la gendarmerie qui ne pourra pas tout assumer comme le suppose pourtant votre réforme.

La défense opérationnelle du territoire n'est pas obsolète. Des unités départementales de réservistes, encadrées par des officiers de réserve volontaires et formés, en s'ap-

puyant sur une population avertie grâce précisément à un service national et militaire recentré, comme je viens de l'exprimer, pourraient sans doute assurer ces missions.

En un mot, le lien entre la défense et la nation, c'est-à-dire la population, les familles, les quartiers, serait ainsi assuré. Permettez-moi de le répéter : les meilleurs gardiens d'un territoire sont ceux et celles qui y habitent et y travaillent.

La seconde lacune de votre projet concerne l'apprentissage de nos valeurs civiques communes.

Votre rendez-vous, je le crains, n'a de citoyen que le nom. Comment en cinq jours, après le recensement, le contrôle de santé, l'évaluation, pouvez-vous sérieusement croire à la réalité de l'apprentissage de nos valeurs communes de citoyen français et européen ?

Quelle nation veut-on construire et donc défendre ? Telle est la question centrale qui doit nous préoccuper. Quelles références communes avons-nous à transmettre ? Quel devoir commun ?

Comment en quelques heures – c'est ce qui restera au cours de ces cinq jours – l'apprentissage de ces valeurs communes peut-il être assuré, non seulement les valeurs traditionnellement transmises par le service militaire, mais également les valeurs universelles, civiques et républicaines ? Citons-en quelques-unes : les valeurs de l'engagement, du désintéressement, du sens de l'honneur et du devoir, du respect de la différence, des droits universels de la personne humaine, de la protection des plus faibles, de l'égalité entre les hommes et les femmes, du fonctionnement des institutions et des principes démocratiques, du rôle de la discipline acceptée comme apprentissage du vivre ensemble et comme garantie des libertés et des droits. Je citerai encore les actions de remise à niveau, que l'armée remplit excellemment, opérant un repêchage des plus défavorisés de la nation. Bref, toutes ces valeurs qui nous font tenir debout ensemble, nos références, nos repères, nos idéaux qui nous donnent le sentiment profond d'appartenir à un peuple, à une nation, à une République dont le devenir dépasse l'itinéraire individuel de chacun d'entre nous et qui donc, le cas échéant, justifient des sacrifices dans le cadre d'une action de défense.

Pour tout cela, les quelques heures du rendez-vous que vous nous proposez paraissent bien maigres, monsieur le ministre.

Les générations qui nous ont précédés ont donné, au cours de ce seul siècle, des centaines de milliers de vies pour notre liberté. Est-ce trop demander quelques semaines, quelques mois se comptant sur les doigts d'une seule main, ce don que peuvent faire les jeunes, tous les jeunes – et vous avez raison d'insister sur l'universalité – pour assurer, à leur tour, la liberté et l'intégrité des générations futures ?

Au fond, la question que je pose – et même celle que je crains – est celle de savoir si votre réforme ne s'est pas laissée entraîner dans la dérive libérale au sens où l'individualisme y est poussé à l'extrême, où l'on encourage un repli sur le chacun pour soi, où tout a un prix puisque la gratuité du don citoyen disparaît, où l'engagement n'a plus de sens, et où l'on ne demande aux jeunes de n'accomplir que ce pour quoi ils sont payés.

J'ai bien entendu votre expression qui ne manque pas d'habileté : la conscription est maintenue, mais l'appel sous les drapeaux est suspendu. Ne suspendez pas, monsieur le ministre, l'appel sous les drapeaux. Raccourcissez-le, un minimum de deux mois semble nécessaire. Recentrez-le. Enrichissez-le, dans son contenu. Assurez-en l'universalité. Car dans un monde désordonné et chao-

tique où montent les violences, les égoïsmes et les intégrismes, il ne faut pas détruire le seul endroit et le seul moment, où de jeunes adultes, hommes et femmes, peuvent comprendre le sens de notre destinée commune et se forger une raison de continuer à vivre ensemble et de continuer à vivre en paix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je dispose d'un temps de parole au titre du groupe République et Liberté. Chacun connaît le caractère atypique de la composition de ce groupe, c'est pourquoi je me dois de préciser d'emblée que mon intervention n'engage pas la totalité de ses membres,...

M. Jean Glavany. Cela va de soi !

M. Pierre Bernard. ... mais elle m'engage, monsieur le ministre.

Si, en toute indépendance d'esprit, je m'associe naturellement à la majorité, dans la plupart de ses choix, aujourd'hui, hélas ! je serai critique sur votre projet qui concerne – pardonnez-moi ce possessif – « mon » armée.

Je ne suis pas contre toute réforme de notre institution, bien au contraire. Je regrette qu'on n'y ait pas songé plus tôt, mais ce rendez-vous citoyen de cinq jours ne passe pas, ne peut pas passer.

En abordant un débat sur l'évolution de notre armée, il me semble utile de rappeler la définition de la défense : la défense est le rassemblement des moyens nécessaires et suffisants pour riposter à toute agression, repousser tout envahisseur du territoire puis, s'il le faut, porter la guerre chez l'ennemi.

La politique de défense de la France a procédé depuis trop longtemps, et plus encore aujourd'hui avec ce nouveau texte, d'un esprit défensif adoptant *a priori* le caractère du repli pour *a posteriori* se préparer et reprendre l'offensive, quelle que serait la forme de cette guerre. Ce qu'il adviendra de la population, de la nation pendant le temps de l'occupation n'est actuellement pas envisagé.

La réponse du projet de loi est d'abord : l'armée de métier. Mais elle existe, admirable au travers de notre Légion, des troupes aéroportées, des spécialistes de notre marine ; de notre aviation.

En 1939, même bien avant, nous avons diminué la durée du service militaire. Il est vrai que le grand et rassurant visionnaire Léon Blum avait proclamé dès 1932 : « Hitler n'a aucun avenir politique » ! On avait déjà perdu de vue que l'outil de la défense devait être prêt et immédiatement employable.

En supprimant la conscription on étouffe l'esprit de défense ; on coupe l'armée de la nation. On l'a déjà abondamment dit à cette tribune, je n'y insisterai pas.

Le rendez-vous citoyen, monsieur le ministre, est pour moi une idée mauvaise et nuisible à la France. Il ne résistera pas longtemps au temps. Il y est admis la non-participation du plus grand nombre de citoyens français à la défense de leur pays confiée à un petit nombre. C'est instiller dès l'abord un esprit de refus : la défense de la France n'est plus l'affaire de tous mais de quelques professionnels.

On nous dit que ce rendez-vous de cinq jours doit préparer à une mobilisation générale et rapide « en cas de nécessité ». Soit, mais avec quelle préparation psychologique, technique, tactique ? L'encadrement sera-t-il suffisant ? Nous sommes en pleine illusion ! Mais elle est grave et dangereuse.

Ah ! Sans doute il n'y aura plus de guerre !

Le monde est en feu : l'Europe de l'Est est instable, l'Afrique s'entre-déchire, en particulier l'Algérie, l'Europe même fourmille de foyers de guerre. Rappelons-nous les difficultés que nous avons eu à équiper l'armée du Golfe !

Notre réponse pour défendre la paix, c'est 300 000 hommes environ, augmentés de quelques Européens dans la même proportion, et le rendez-vous citoyen, c'est-à-dire une protection bien trop faible pour tenir éventuellement un front, pour garder nos centrales électriques, nos nœuds routiers, nos gares, nos usines qui participent à la défense, nos centrales nucléaires. Bref, le territoire n'est plus défendu !

Or il n'y a que le contingent pour accomplir cette mission. Dans les guerres nouvelles, ce ne sont plus les troupes en armes, sur un front difficilement matérialisé, qui seront visées, c'est le peuple français qui sera attaqué dans sa vie quotidienne comme il l'est déjà maintenant psychologiquement.

Aujourd'hui, tout citoyen, toute citoyenne doit être soldat, les uns avec des armes, d'autres en protection locale, d'autres encore pour assurer l'élémentaire aux personnes âgées, aux enfants, aux blessés, et je pense en particulier aux femmes. Toutes ces missions exigent un temps de préparation sérieux. A moins de quatre mois, s'abstenir !

L'utilité de l'armée de conscription en temps de paix, monsieur Lellouche, c'est la préparation à la guerre.

Seule la conscription pour les garçons et les filles donne la réponse.

Laissons à l'éducation nationale le soin d'instruire. Si elle est défaillante, reformons l'éducation nationale.

Laissons à l'INSEE, dont c'est le métier, le soin de faire un bilan statistique de notre jeunesse.

Laissons aux militaires le souci de former et de préparer les Françaises et les Français à toutes formes de menaces pouvant peser sur notre pays. C'est leur mission.

Le service militaire dans sa forme actuelle ne serait plus adapté ? Qu'a-t-on attendu, pour le réformer, comme le demandent tant de militaires depuis plus de vingt ans, mais pas en supprimant la conscription ? Je connais quelques camarades officiers limogés pour avoir osé parler il y a quelque vingt-cinq ans.

Qu'on ne s'y méprenne pas, mes camarades réservistes, à la retraite, comme moi, et d'active sont majoritairement contre ce projet de rendez-vous citoyen. La grande muette se sait déjà condamnée, mais elle se taira.

Je n'ignore pas, mes chers collègues, toutes les réserves que, sur tous les bancs, nous avons sur ce texte et que, je le crains, vous n'exprimerez pas au moment du vote final.

Ce projet de loi, je l'affirme, car, comme tous les Français je ne crois plus depuis longtemps aux sondages, va contre le vœu profond de notre peuple parce que notre peuple aime son armée telle qu'elle est inscrite dans l'histoire séculaire de la France.

M. le président. Je vous remercie d'avoir, vous aussi, respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les bouleversements géostratégiques du monde ont rendu plus évidente, certes, la nécessité de l'évolution de notre système de défense, mais ne faut-il pas reconnaître que cette évolution était sans doute inéluctable, comme l'était d'ailleurs la révision

d'une programmation militaire de moins en moins adaptée aux enjeux stratégiques, aux priorités exigées par les conflits d'aujourd'hui et, bien sûr, aux moyens de notre économie ?

En fait, nous avons failli – c'est une tradition – entrer dans le XXI^e siècle avec les armements et les armées d'un autre siècle.

Le général de Gaulle, qu'on a beaucoup cité hier, aimait à dire qu'il fallait épouser son temps. Alors, ne soyons pas surpris que ceux qui le lui reprochaient hier nous le reprochent aujourd'hui.

La réforme de notre organisation militaire était, en tout état de cause, une nécessité. L'armée de demain sera professionnelle. Les choses ont été clairement tranchées et il faut en savoir gré au Président de la République.

Il aurait été dès lors imaginable, à condition bien sûr d'en accepter tous les préalables financiers, et s'il n'avait été qu'un service militaire, de supprimer le service national. Depuis longtemps, la mobilisation générale, le maintien théorique de réserves massives relevaient de l'anachronisme ou du simulacre. Qu'en était-il de la disponibilité des forces ? Hélas ! on ne le sait que trop bien.

La réforme contribuera-t-elle de façon significative à nous conduire de l'armée de nos habitudes à l'armée de nos besoins ?

En fait, son ambition apparaît à la fois plus modeste et plus large. Plus modeste, parce que ses effets sur l'organisation, sur la capacité opérationnelle des forces peuvent, une fois le choix majeur fait, et il a été bien fait, paraître marginaux. Plus large, parce que vous avez voulu, monsieur le ministre, faire de cette réforme une réforme de société, en intégrant et en dépassant la réforme de société qu'est assurément le renoncement au service obligatoire.

Tout au long des débats de la commission Séguin, dont on a beaucoup dit, avec raison, qu'ils étaient remarquables, peut-être d'ailleurs plus qu'au cours de ceux, fort intéressants, je crois, de la commission de la défense, on a pu avoir le sentiment que certains étaient tentés par des compromis équivoques entre la tradition et la novation. Ces tentations de compromis récurrents avaient pour origine des craintes et des nostalgies.

La première de ces craintes, souvent exprimé à cette tribune, était celle d'une coupure entre l'armée et la nation.

Elle procédait d'une vision quelque peu sacralisée, et même idéalisée, pour ne pas dire mythifiée, du service national. La pérennité du beau mythe de Valmy en témoigne. Valmy, c'est sûrement la République, c'est, de toute évidence, la transition entre l'armée royale et l'armée républicaine, ce n'est pas la conscription.

Elle procédait aussi, et vous ne l'avez pas caché, d'inquiétudes légitimes, celle en particulier, que nous devons aborder franchement, de voir disparaître la possibilité de faire face à des menaces plus ou moins inactuelles, mais dont il serait bien imprudent de ne pas prévoir, selon le cas, l'aggravation ou la renaissance.

C'est ce qui a conduit la commission de la défense à demander comme une clause de sauvegarde, une garantie imprescriptible de la sécurité de la nation, le maintien de la possibilité du retour à l'appel sous les drapeaux. Elle y tient beaucoup. Il conviendrait que cette possibilité ne demeure pas l'article d'une loi, mais que nos armées en fassent un sujet constamment actualisé de réflexion prospective.

M. Jacques Boyon, *président de la commission de la défense nationale et des forces armées, rapporteur*. Tout à fait !

M. Robert Poujade. D'autres craintes sont liées aux effets de la réduction du format de nos armées, inséparable bien sûr de la fin du service national obligatoire, sur la capacité de nos forces à répondre à toutes les situations, notamment dans le domaine de la défense opérationnelle du territoire.

La DOT n'est une notion surannée que si l'on oublie, ce qui paraît tout de même difficile, les convulsions de notre époque. Or elle est traitée depuis trop longtemps par préterition ou sur le papier. L'évoquer, c'est aborder un autre débat, mais tout est lié.

Une armée professionnelle, et ceci est souvent mal compris, a impérativement besoin, peut-être plus que d'autres, de réserves instruites équipées, disponibles, et il faut en payer le prix. A cet égard, l'institution du volontariat ne règle pas tout, et il s'en faut de beaucoup. L'exemple qui nous est donné par des armées professionnelles aux réserves remarquablement opérationnelles n'est pas seulement à méditer mais assurément à suivre.

J'ai parlé de craintes, il y aussi, bien sûr, des nostalgies qui ont été longuement exprimées. Elles sont aussi compréhensibles que respectables. Rompre après presque cent ans de traditions, à la fois glorieuses et familières, tourner une si grande page de notre histoire sociale et militaire, était-ce possible sans regrets et sans états d'âme ? Assurément non ! Rendre hommage à ce que fut cette grande histoire, c'est rendre hommage, hélas ! à ces conscrits innombrables dont les noms sont alignés sur le marbre de nos monuments aux morts.

Mais ni la nostalgie, ni la pitié à l'égard du passé, ni les inquiétudes compréhensibles sur le passage d'un système de défense à un autre ne suffisaient à justifier des propositions inévitablement bâtarde, qui revenaient à vouloir faire une chose et son contraire, à vouloir ressusciter un service militaire de quelques mois, ou de quelques semaines, formules récusées à juste titre par les responsables de nos armées.

C'est ainsi qu'on a pu imaginer, qu'on imagine encore, de transformer le rendez-vous citoyen en une sorte de service armé ultra-bref, ce qui est manifestement impraticable.

Le recensement, qui était indispensable, ne devrait pas poser de problème majeur. Le rendez-vous citoyen, chacun l'a dit, en posera plus, mais il en poserait surtout si, cédant à toutes les pressions, mais je sais que telle n'est pas votre intention, on voulait, comme trop souvent à propos des programmes scolaires, en faire un fourre-tout à vocation pluridisciplinaire, une session illusoire de rattrapage de toutes les carences, ou peut-être une caricature de préparation militaire.

Quand on aura fait un bilan de santé, un bilan scolaire, une approche de l'orientation, une sensibilisation aux problèmes de défense et de solidarité, une information sur les volontariats, les cinq jours seront bien remplis, et c'est sans doute un euphémisme. Il est clair, dès lors, qu'une ferme détermination de l'Etat à développer à l'école l'instruction civique préalable à cette rencontre apparaît comme une nécessité, qu'il vous faudra imposer dans un cadre interministériel.

Quant au volontariat, il suscite les prédictions les plus contrastées. C'est, en soi, une bonne idée, puisqu'il s'agit de faire appel, sous ses formes civiles comme sous ses formes militaires, à la générosité, à l'esprit de service des

jeunes Français. Je crois qu'il faut tout faire pour qu'il corresponde effectivement à un engagement moral, qu'il ne se réduise pas à une solution d'infortune pour des services publics en mal de crédits, ou pour des jeunes en mal d'insertion professionnelle.

Que le volontariat soit une innovation forcément un peu ambiguë, chacun le comprend. Il veut répondre, pour reprendre l'exposé des motifs du projet de loi, à des motivations de générosité et de solidarité. Mais il procède aussi de besoins couverts au fil des ans par les formes diverses et successives du service obligatoire, besoins que, dans certains cas, on l'a vu à propos de la gendarmerie, il aurait été possible sinon souhaitable de satisfaire autrement. Il est certain que le poids de nos habitudes, comme celui des *a priori* idéologiques, complique notre débat.

De là certaines perplexités qui ont marqué les débats de la commission de la défense. S'il s'agit de combler par nécessité les vides créés par la disparition des appelés du contingent, il faut des avantages attractifs, pour ne pas dire des privilèges.

L'approche pourrait être un peu différente s'il ne s'agissait que de répondre à un élan naturel et désintéressé de la jeunesse. C'est sur ce besoin de servir, sur cet engagement civique que vous avez fondé le volet de la réforme, avec une ardeur de conviction qui nous a touchés, mais avouez qu'il ne faut pas pousser le désintéressement jusqu'au stoïcisme. Le paquetage du volontaire nous a paru un peu léger.

En tout état de cause, il paraît nécessaire de bien marquer pour aujourd'hui et pour demain la véritable nature du volontariat. Il ne faut pas que ce soit un expédient budgétaire ou social, encore moins une excroissance parasitaire de la fonction publique. Faut-il l'accepter trop bref? J'en doute. Faut-il l'imaginer à l'éclipse? C'est vraiment une grande interrogation.

Les trois piliers du service national – recensement, rendez-vous citoyen, volontariat – forment en définitive une structure cohérente. La réforme, si elle est mise en œuvre conformément à l'esprit dans lequel vous l'avez conçue, si elle s'appuie sur une politique dynamique et exigeante des réserves, devrait faciliter la transition entre nos traditions et les nécessités d'aujourd'hui.

Si elle n'abolit pas le principe du devoir de défense pour les jeunes Français, en cas de nécessité pour la nation, si elle les amène effectivement à prendre conscience au sortir de leur adolescence, ou un peu plus tard, de leur condition de citoyen et de leur appartenance à une communauté, si elle leur inspire le désir de libres engagements au service de leur pays, de son armée, de sa sécurité, de son développement, de ses solidarités, elle répondra à votre espérance qui est de concilier la modernisation de notre défense avec le maintien, sans contraintes aujourd'hui dépassées et sans injustices perpétuées, du lien entre l'armée et la nation. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Henri-Jean Arnaud.

M. Henri-Jean Arnaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre excellent rapporteur et nombre de nos collègues ont fait l'analyse générale du projet de loi en cours de discussion. Pour ma part, je voudrais insister sur un aspect qui, de toute évi-

dence, ne me paraît pas suffisamment pris en compte ou qui est pour le moins insuffisamment explicité : le caractère social du rendez-vous citoyen.

Le texte que vous nous proposez, monsieur le ministre, précise que le rendez-vous citoyen a pour objet de soumettre les appelés à un bilan de santé et à un bilan de leur situation personnelle, en particulier scolaire et professionnelle, puis de leur délivrer les informations nécessaires résultant de ces bilans.

Le bilan médical pose peu de problèmes. Il est depuis des décennies pratiqué par les services de santé des armées. Nous disposons des hommes, des locaux et des moyens.

A l'inverse, j'appelle votre attention sur le bilan personnel.

Le rendez-vous citoyen constitue une chance exceptionnelle de détecter les jeunes de dix-huit à vingt ans en difficulté, difficulté due à une scolarisation insuffisante allant de l'illettrisme à l'absence de toute formation, difficulté par marginalisation individuelle ou collective, vecteur et facteur d'engrenage de l'exclusion.

Le rendez-vous citoyen se contentera-t-il de dresser ce bilan? Se suffira-t-il de ce constat? Qu'advient-il de ceux dont on connaîtra les déficiences scolaires ou sociologiques, ceux qui ne pourront accéder au volontariat?

L'armée aura terminé son rôle. Qui prendra le relais? Comment? Ces questions sont laissées sans réponse dans le texte proposé.

Cette partie de notre jeunesse connue, identifiée, sera-t-elle laissée sur la route qui la conduira, dans l'oisiveté, en quelques années, à la délinquance ou aux portes de nos services sociaux?

Ce rendez-vous doit être un rendez-vous social et humain qu'il nous faut réussir. Il doit être, certes, une rencontre entre les jeunes et la nation, comme l'a défini notre collègue Robert Poujade, mais aussi et surtout une rencontre entre les jeunes et la société. Il ne peut se résumer à un simple diagnostic social, mais il doit conduire à la mise en place des mesures d'accompagnement appropriées.

Il faut aider nos jeunes citoyens les plus faibles, ceux auxquels la lourdeur des handicaps ne donne ni la capacité ni les moyens de répondre à l'injonction d'indépendance et de liberté, base humaine de notre citoyenneté.

Le rendez-vous citoyen doit permettre de leur donner une image valorisée d'eux-mêmes, de rétablir leur lien avec la communauté de vie, de se sentir de vrais citoyens.

Il doit leur assurer, en cas de besoin, une requalification scolaire et professionnelle, une réintégration civique et, éventuellement, un suivi social.

M. Michel Meylan. Très bien!

M. Henri-Jean Arnaud. Le Gouvernement a parfaitement conscience de cet enjeu. M. Xavier Emmanuelli et vous-même, monsieur le ministre, avez évoqué la possibilité d'orienter et de conseiller ceux qui sont en difficulté. Vous envisagez d'instituer des médiateurs-citoyens. Vous désirez conduire à Mâcon d'abord, à Compiègne et Cambrai ensuite, des expériences répondant aux questions posées.

Mais rien de tout cela dans le projet de loi, rien sur la notion du rendez-vous citoyen spécialisé, rien sur la fonction de médiateur-citoyen, rien sur la passerelle, le pont indispensable entre l'armée, l'éducation nationale et les services sociaux civils!

Si je comprends les réticences du Gouvernement à inscrire dans la loi des dispositions expérimentales, je ne comprendrais pas qu'il se refuse à inscrire le devenir de jeunes détectés en difficulté. La prise en compte de ces jeunes doit être un des objectifs de la réforme.

Le rendez-vous citoyen doit être un rendez-vous humain. Il ne doit pas, à travers la disparition du service national, se contenter d'être un recrutement sélectif, offrant la possibilité de répondre aux besoins complémentaires des armées ou de certains corps de l'Etat. Ces craintes ont été attisées par une approche trop souvent budgétaire et maladroitement cantonnée au seul budget de la défense.

Aussi, monsieur le ministre, j'attire votre attention, et celle de l'Assemblée, sur deux amendements adoptés par la commission de la défense, l'un faisant appel aux médiateurs-citoyens, l'autre prévoyant l'orientation et l'information des jeunes dont la situation individuelle le justifie. Je regrette l'absence d'une troisième disposition assurant le suivi social, mais il est vrai que celui-ci ne peut être que civil.

Ces deux amendements n'ont d'autre but que de dépasser le simple diagnostic des problèmes d'une partie de notre jeunesse et d'affirmer la volonté politique de faire du rendez-vous citoyen un instrument de cohésion sociale.

L'armée a su jouer un rôle social en prenant en charge des jeunes, en complétant leur éducation scolaire, en favorisant leur formation, parfois même en leur apprenant un métier, bref en leur donnant une nouvelle chance de s'insérer dans la vie.

La suppression du service national ne doit pas se traduire par une régression sociale.

M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. Henri-Jean Arnaud. A certains jeunes, notre société apparaît injuste, excluante, ségrégative. Faisons en sorte que, à l'occasion du rendez-vous citoyen, ils la découvrent plus juste, plus chaleureuse, plus humaine !

M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. Henri-Jean Arnaud. La réforme des armées est un rendez-vous avec l'Histoire. Qu'il soit aussi celui de la société avec sa jeunesse ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, fallait-il réformer le service militaire dans sa forme actuelle ? Evidemment, oui ! Dès lors que les schémas stratégiques et les options militaires avaient évolué, il était nécessaire de faire évoluer, une fois la situation stabilisée, la forme actuelle de notre service national.

Ce débat n'oppose donc pas les partisans de la réforme à ceux qui seraient les conservateurs du système actuel.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Julien Dray. Il oppose ceux qui ont une certaine vision de ce qu'était le service national dans sa dimension historique, dans sa portée citoyenne, à ceux qui, en s'adaptant, évoluent en fonction des mœurs et de certaines modes libérales.

Lorsque le Président de la République a voulu ce grand débat, il a lancé l'idée d'une grande consultation. Vous avez alors exprimé votre sentiment, monsieur le ministre,

sur la nécessité d'avoir une consultation dépassionnée, loin des confrontations partisans et qui permette à l'Assemblée nationale de s'exprimer clairement. Certes, vous pourrez, au terme de ce débat, vous en prendre un peu à vos collègues du Gouvernement qui ne vous ont pas aidé ces dernières heures dans cette tâche. Force est de constater que, malgré cela, les grandes passions ne se sont pas exprimées autour de cette réforme et que, malgré tout, les choses ont évolué dans un sens qui était peut-être souhaité – faire accepter une certaine professionnalisation des armées –, mais que la grande consultation nationale et donc le grand débat national souhaité n'ont pas eu lieu. Ils n'ont pas eu lieu parce que, sur le fond, et au regard de ce qui s'est passé, il y avait en fait deux choses : une volonté politique de professionnalisation et la tentative de répondre à une inquiétude née dans les débats parlementaires, notamment au travers de la mission sur ce que représentaient la portée du service national et la nécessité de conserver cette notion citoyenne dont il était porteur.

Et, si le débat avait eu lieu, peut-être auriez-vous pu alors constater que les sondages multiples que vous nous avez fait parvenir n'exprimaient que partiellement l'opinion publique, et celle des jeunes en particulier.

Certes, la forme militaire obligatoire ne fait pas l'unanimité, mais cela n'est pas nouveau. Pourtant, par un véritable débat, vous auriez pu comprendre que nombre de jeunes ne sont pas opposés à la notion même de service national ou de « service à l'égard de la nation ». A une véritable démarche d'instruction civique, vous avez privilégié la communication et les sondages. Et, évidemment, les services du Premier ministre vous ont fourni pour cela tout le kit nécessaire.

En effet, vous avez sous-estimé l'importance de cette notion de service auprès de la nation. C'est d'ailleurs pour cela que vous êtes aujourd'hui obligé, à la dernière minute, de constituer une sorte de valise « kit » de la citoyenneté : rendez-vous citoyen, brevet de rendez-vous citoyen, médiateur-citoyen, rallye-citoyen... Votre réforme s'apparente parfois à la vente d'un produit marketing !

M. Jean Glavany. C'est très bien vu !

M. Julien Dray. Malheureusement, à trop favoriser la forme – et pourtant, monsieur le ministre, que de fois ne vous ai-je entendu vouloir justement privilégier le fond –, vous en avez, bien souvent, oublié le fond.

M. Jean Glavany. C'est vrai !

M. Julien Dray. « Permettre la rencontre de jeunes d'origine différente, proposer une évaluation individuelle à chacun d'eux, faire prendre conscience aux jeunes Français qu'ils appartiennent à une collectivité et que leur pays a besoin d'eux : j'ai bien peur que vos cinq jours ne se résument à ces grandes envolées lyriques de votre exposé des motifs.

N'essayez pas de nous faire croire que c'est avec ces cinq jours que vous allez pallier toutes les lacunes de l'école et de la formation professionnelle et remédier à l'exclusion !

M. Patrice Martin-Lalande. Le ministre n'a pas dit cela !

M. Julien Dray. Le civisme, cela ne s'apprend pas en quelques heures !

Quand M. Xavier Emmanuelli évoque « une occasion unique d'entrer en contact avec les jeunes en difficulté » et qu'on nous parle d'un médiateur pour 80 jeunes, je

reste sceptique quant à un suivi réellement individualisé de ces jeunes et surtout sur les capacités à leur apporter des réponses concrètes et efficaces.

Le volontariat risque également de se réduire à une peau de chagrin. Oui, vous avez déterminé trois domaines qui peuvent attirer certains jeunes, mais toutes les conditions ne semblent pas réunies pour que cette procédure fonctionne et attire les nombreux jeunes espérés.

J'avoue que, sur ce sujet, l'audition de M. Bernard Prévost, directeur général de la gendarmerie nationale, m'a laissé perplexe. Le moins que l'on puisse dire est qu'il contient son enthousiasme. D'après lui « le volontariat tel qu'il est prévu ne garantit pas les conditions d'un recrutement de personnel de qualité et en nombre suffisant ».

M. Jean Glavany. C'est évident !

M. Julien Dray. Les perspectives ne semblent pas meilleures concernant le volontariat « coopération internationale et aide humanitaire ». Vous avez réussi à rassembler contre vous toutes les associations humanitaires, pourtant initialement favorables à votre projet, en y insérant des dispositions financières qui les empêcheront de fait d'avoir recours à ce nouveau dispositif.

Un rendez-vous citoyen coquille vide, un volontariat mort-né ! Je ne résiste pas, pour qualifier ce projet, à plagier Shakespeare : « Beaucoup de bruit pour rien » !

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Julien Dray. Service national, service militaire : les deux termes sont souvent confondus, tant il est vrai que depuis la Révolution dans l'esprit, et depuis 1872 dans la loi, chaque citoyen homme se doit de consacrer une période de sa vie à la défense nationale.

Si l'évolution de notre société rend moins impérative l'obligation de la conscription, la République peut-elle par contre se passer totalement du principe même de service national, de « service à la nation » ? Celui-ci serait-il devenu désuet, voire ringard ? Je ne le pense pas. Je dirai même qu'il existe une prise de conscience forte chez nos concitoyens de la notion de responsabilité à l'égard de la société qui l'entoure. Le meilleur exemple est le succès de la formule dite de « service ville », qui permet à des jeunes de consacrer leur période de conscription à l'aide à des associations de quartier, à des écoles ou à des activités écologiques. Ceux qui ont rencontré ces jeunes « service ville » ont pu se rendre compte de leur implication, qui, souvent, va au-delà de leurs simples obligations. Le succès de cette formule « service-ville » se résume en quelques chiffres : 2 226 appelés en 1992, 8 500 prévus en 1996 !

De même en ce qui concerne les objecteurs de conscience ! Ces objecteurs consacrent, pour accomplir leur service national, le double du temps prévu pour le service militaire. Là encore, le nombre de demandes déposées est en pleine explosion : 2 888 en 1987, 10 286 en 1995 !

Si la forme militaire devait évoluer, abolir d'un seul trait l'obligation du service national, c'est rendre un bien mauvais service à la République, alors même que nous n'avons jamais eu tant besoin d'en défendre les principes.

Nous risquons ainsi de céder à ce modèle qui réduit le citoyen à un simple consommateur. Cet affaiblissement de la citoyenneté, c'est aussi, à terme, que vous le vouliez ou non, celui de l'État, et donc de la démocratie.

C'est pourquoi, je plaide pour un maintien du principe du service national qui permettrait à tous les jeunes, garçons ou filles, de consacrer une petite part de leur temps

au service de la collectivité. En prenant garde évidemment de ne pas créer là de concurrence avec les services publics, nous pourrions ainsi répondre aux besoins immenses de solidarité qui existent dans notre pays et redonner de la sorte sens et actualité au pacte républicain.

Mais tel n'est pas le cas de la réforme que vous nous proposez. Elle lui tourne le dos. C'est pour cela que nous voterons contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Meylan.

M. Michel Meylan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la réforme du service national est sans doute l'une des plus importantes sur lesquelles l'Assemblée nationale ait été appelée à se prononcer depuis la dernière élection présidentielle.

Ce projet porte, en lui, une réforme de société, en s'appuyant sur les valeurs républicaines qui ont forgé l'histoire de notre pays. Il préfigure une citoyenneté moderne fondée sur la responsabilité individuelle et la réciprocité des relations entre le citoyen et la nation.

Tous les Français, notamment les jeunes, ont manifesté un intérêt particulier pour débattre des conceptions nouvelles que formalise ce projet de loi. C'est la preuve que chacun a pris conscience des enjeux fondamentaux de cette évolution.

Monsieur le ministre, je tiens à souligner la méthode que vous avez choisie pour la préparation de cette réforme. Au printemps dernier, j'ai pu être témoin, dans mon département de la Haute-Savoie, de la richesse du vaste débat public, qui a permis à tous les Français d'exprimer leur point de vue au niveau local.

La mission parlementaire présidée par Philippe Séguin, à laquelle j'ai pris part, a permis au Parlement d'être pleinement associé à l'élaboration de ce projet de loi, contrairement à une pratique regrettable qui consiste trop souvent à demander aux députés de se prononcer sur des textes « ficelés » dans l'ombre des cabinets ministériels.

La pédagogie a été préférée aux effets de manches, le travail sur le terrain a été privilégié par rapport aux rédactions de télévision, et la réforme a été conduite avec patience et sans drame.

Concertation, participation, démocratie de proximité et association du Parlement : vous avez su, monsieur le ministre, en ouvrant le débat sur l'avenir du service national, redonner sens à l'éthique démocratique qui doit normalement prévaloir lors des grandes réformes dans notre pays. Ce n'est pas si courant.

Ce débat sur l'avenir du service national a été un révélateur de l'inquiétude des Français devant la perte des valeurs. Le développement de l'échec scolaire, les difficultés de l'école pour s'adapter à un public massif et très divers, la dislocation du modèle familial, les difficultés liées à l'interculturalité, les difficultés socio-économiques, le développement mal maîtrisé de la télévision bouleversent les repères.

Le monde change, et, à moins d'accepter la pente du déclin, nous ne pouvons plus vivre longtemps figés dans nos certitudes du passé.

Selon la formule du Président de la République, « il faut renoncer à l'armée de nos habitudes pour aller vers l'armée de nos besoins ».

De nombreux Français craignent que la création du nouveau service national n'entraîne la perte des éléments fondamentaux de formation civique qu'apporte le service

national actuel. C'est le cas de la plupart de ceux qui ont eu à connaître l'expérience du feu et du combat pour la défense de la nation.

L'armée a, c'est vrai, un rôle clé pour former l'esprit citoyen – d'autres préféreraient dire l'esprit patriote – et elle ne doit pas, à travers cette réforme, s'en affranchir.

Les conditions géostratégiques ont changé, la nature des menaces s'est modifiée, la levée en masse n'est plus nécessaire.

J'approuve pleinement les dispositions de l'article 1^{er} qui confie au Haut Conseil du service national la tâche de veiller à l'affirmation des principes républicains dans les programmes du rendez-vous citoyen et qui disposent que l'un des objets du rendez-vous citoyen est de « présenter le fonctionnement des institutions de la République, les enjeux de la défense et de permettre une meilleure compréhension des droits et des devoirs du citoyen ».

Il est essentiel que ce rendez-vous joue pleinement son rôle de formation des citoyens en donnant, durant quelques jours, l'occasion d'un brassage de toutes les catégories de la population, l'apprentissage du respect de l'Etat, une prise de conscience des responsabilités collectives, en particulier celles de défense, la compréhension de l'appartenance à la communauté civique.

La République, le civisme, le patriotisme, la citoyenneté : nombreux sont ceux qui en parlent. Le nouveau service national donnera du corps à tous ces mots.

Le rendez-vous citoyen ne sera pas seulement une opération de recensement et d'évaluation, mais bien un temps où les jeunes gens et les jeunes filles découvriront et expérimenteront les valeurs fondamentales de notre République. Je sais que vous portez à ce point la plus grande attention, monsieur le ministre, et je vous en remercie.

Notre société est marquée par une montée de l'individualisme. Il faut empêcher qu'il ne provoque un repli sur soi. Le rendez-vous citoyen encourage les jeunes à adhérer volontairement au lien qui unit la société au contrat social, à participer à une citoyenneté active, où l'individu ne s'efface pas derrière la collectivité, mais prend sa place à travers une démarche active et volontaire.

Le Président de la République a ouvert le débat sur l'avenir du service national. Les Français se sont exprimés. Le Gouvernement a établi un projet de réforme. Mes chers collègues, nous devons aujourd'hui conduire à bien ce grand rendez-vous du pays avec lui-même pour adapter le service national aux enjeux nouveaux de notre société et à l'aspiration des jeunes Français. C'est avec conviction que je soutiendrai la réforme du service national. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le débat d'aujourd'hui est – il ne faut pas s'y tromper – un véritable débat de société. Et le temps qui m'est réservé est bien dérisoire par rapport aux enjeux.

Sans y prendre garde, parmi toutes les réformes dont la France a besoin, nous sommes en train de faire changer notre pays en profondeur. Mais quelles sont la réalité et l'efficacité du débat d'aujourd'hui, enfermé dans des postulats, ligoté par la loi de programmation militaire, qui

définit d'ores et déjà les contours du nouveau service national, tandis que le problème des réserves sera examiné ultérieurement ?

A propos de ce rendez-vous citoyen, de nombreuses questions mériteraient d'être posées. Je n'en effleurerai que quelques-unes : l'objectif réel de la réforme, la conscription, la menace, le VSNE et le volontariat.

Première question : l'objectif réel de la réforme. Personne ne peut nier que, au-delà de la nécessité de moderniser notre armée, les contraintes budgétaires ont imposé les choix. Mais est-on sûr qu'en définitive cette réforme du service national ne sera pas plus lourde pour le budget de la nation ? Sommes-nous certains que la France restera une communauté à laquelle chacun aura le sentiment fort d'appartenance ? Le lien armée-nation est naturellement mis à mal par le rendez-vous citoyen et rien n'est proposé pour se substituer à cette nécessité. Ne s'agit-il pas d'un pas supplémentaire de la marche masquée vers la construction européenne fédérale ?

Deuxième question : la place des jeunes. Lors des auditions de la mission Séguin, c'est avec intérêt que nous avons entendu les représentants des syndicats d'étudiants nous lancer une sorte d'appel au secours. « N'oubliez pas, nous ont-ils dit, que ce que vous déciderez sera en réalité la preuve de la place que vous, politiques, vous réservez aux jeunes dans la société ! »

Dans un moment où l'on déclare 1997 « année de l'emploi des jeunes », le rendez-vous citoyen laisse-t-il espérer à ceux qui en ont le plus besoin quelques chances d'intégration ou d'insertion ? Ce rendez-vous de cinq jours, à l'évidence, ne répondra pas à ces attentes, parce qu'il ne le peut pas. Bien sûr, ce n'est pas à la défense de prendre en charge ces différentes nécessités. Mais c'est à nous, responsables politiques, d'y apporter une réponse. Or ce texte n'esquisse aucun début de réponse.

Deuxième question : la conscription.

Tous les exemples étrangers nous ont mis en garde sur la suppression de la conscription. L'esprit de ce texte va cependant dans ce sens. Il est vrai que nous nous trouvons face à un dilemme : la conscription constitue une exception forte au principe du respect de la liberté individuelle, si exacerbé aujourd'hui. Mais cette obligation est la simple transposition au plan de la nation de l'obligation pour tous de l'assistance aux personnes en danger. Il y avait naturellement, dans la conscription, une expression du lien armée-nation. Nous l'abandonnons.

En contrepartie, le choix de la professionnalisation, si celle-ci est nécessaire, doit être accompagné. Dans un pays où se développe l'individualisme, certains peuvent être conduits à penser qu'il existe deux types de citoyens : ceux qui ont vocation professionnellement à mettre leur vie en jeu pour le pays et ceux qui considèrent que leur seule responsabilité est de payer ceux qui, justement, donnent leur vie. Cette crainte ne me semble malheureusement pas irréaliste dans un moment où l'économique et le financier dominent tous les choix.

Troisième question : la menace. Le principe d'une menace nulle a été énoncé de nombreuses fois. Ce postulat me semble, à moi qui ne suis pas spécialiste des problèmes de défense, d'une vanité surprenante. La menace existe toujours. Elle peut évoluer dans sa forme. Et le récent attentat de Port-Royal nous le rappelle cruellement. De plus, sans parler de conflits, comment répondrons-nous à des phénomènes de catastrophes naturelles, par exemple, auxquelles les appelés permettraient de faire face efficacement et à moindre coût ?

Quatrième question : la disparition du VSNE. La disparition du VSNE, ambassadeur de la France peu coûteux, ne permettra plus à notre pays, souvent trop concentré sur lui-même, d'être représenté dans les forces vives des pays étrangers.

Quant au volontariat, s'il est parfois évoqué comme un moyen de remplacement du service sous sa forme militaire, c'est parce qu'il y avait obligation de donner quelques mois de sa vie à la France. Je crains fort que, une fois l'obligation abandonnée, le volontariat ne soit plus source d'engouement, à moins que la solde ne soit attractive et généreuse, mais alors, que seront devenues les contraintes budgétaires, fondement de notre texte ?

Je conclus en ayant le sentiment amer d'une frustration importante.

Non, il n'y a pas eu de concertation. Oui, les enjeux sont importants. Les politiques en ont l'intuition, mais nous n'avons pas donné aux Français les moyens d'en mesurer l'importance. Certes, les femmes vont pouvoir être appelées au rendez-vous citoyen, et c'était bien le minimum. Mais, sur ce sujet aussi, bien des questions restent en suspens, notamment celle de la gestion matérielle de la mixité.

Le rendez-vous citoyen semble porter en lui-même des germes très destructurants pour notre pays. Espérons qu'il ne s'agisse pas d'un rendez-vous manqué pour la France. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, face à une réforme importante dans la vie civique de notre pays, j'ai voulu mener une concertation avec nos concitoyens en tenant une dizaine de réunions publiques dans les chefs-lieux de canton de ma circonscription.

Je me ferai ici le porte-parole de mes concitoyens, sans revenir sur les considérations générales développées par le ministre, le rapporteur et plusieurs orateurs.

Si le recensement n'appelle pas de commentaire particulier, le rendez-vous citoyen ne laisse pas indifférent, c'est le moins qu'on puisse dire.

Chacun reconnaît l'importance des objectifs fondamentaux de cohésion nationale, de conscience d'appartenir à la France, de transmission de l'esprit de défense.

Mais il faudra vaincre le sentiment très répandu que cinq jours, c'est court pour atteindre de tels objectifs. Il faudra mieux expliquer que ces cinq jours n'ont rien à voir avec les fameux « trois jours », qui ne durent actuellement que quelques heures, réparties sur moins d'une journée.

D'abord, le rendez-vous citoyen s'inscrit dans un véritable parcours d'insertion sociale et civique. Il poursuit le renouveau de l'éducation civique engagé fort heureusement à l'école depuis plusieurs années.

Il sera prolongé par le suivi des actions d'insertion, grâce à l'action du « médiateur-citoyen », et, surtout, par le service national volontaire, qui comportera une formation et une prise de responsabilité dont bénéficieront le jeune et la collectivité.

Le rendez-vous citoyen ne prétend pas réparer en cinq jours les insuffisances antérieures et les handicaps de la vie, mais il peut y contribuer et, à cet égard, n'a pas d'équivalent. En effet, ce bilan sera le seul bilan complet

que les Français auront tout au long de leur vie. Ce bilan objectif permettra à chaque jeune Français, à un moment de sa vie où il peut encore choisir son orientation, de prendre les décisions utiles pour maîtriser son avenir. Il permettra de mobiliser les moyens indispensables pour surmonter les handicaps. En ce sens, il sera donc un point de départ ; il me semble au surplus être un outil exceptionnel pour renforcer l'égalité des chances des jeunes Français.

Au cours de la concertation que j'ai menée, des jeunes et des responsables d'associations ont évoqué la possibilité de procéder, lors du rendez-vous citoyen, à un dépistage du sida à la demande du jeune, d'aider les toxicomanes à être orientés vers un centre spécialisé capable de les prendre en charge et de promouvoir le don du sang, car le sang commence à manquer.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de renouveler la question que je vous ai déjà posée : quelle place occupera l'actuel centre de sélection de Blois, situé dans mon département, dans le nouveau réseau des centres de rendez-vous citoyen ? Le centre de sélection n° 10 recèle, en effet, un potentiel humain et technique dont le nouveau service national aura besoin.

Lorsqu'on parle avec les jeunes ayant accompli leur service national ces dernières années, une forte minorité estime avoir utilement servi notre pays, mais c'est le sentiment de temps perdu et d'inutilité qui domine, malheureusement, dans les témoignages.

Le volontariat qui nous est proposé veut rendre aux jeunes le sentiment que chacun peut être utile dans le service des autres. Le volontariat donnera aux jeunes des moyens diversifiés d'exprimer leur générosité – dont nous avons besoin – au service de la collectivité. Si les principes du volontariat sont bien accueillis par les jeunes que j'ai rencontrés, plusieurs questions se posent en ce qui concerne les modalités pratiques. Le volontariat sera-t-il un préalable à l'engagement dans l'armée ? De quelle manière sera-t-il reconnu par l'Etat, au-delà de l'indemnisation ? Quelle bonification pourrait être accordée aux jeunes volontaires qui sont ensuite candidats à un concours d'entrée dans la fonction publique ? Ne pourrait-on envisager de marquer cette reconnaissance en permettant aux intéressés de se constituer une sorte de « retraite mutualiste du volontaire », comme il existe une retraite mutualiste du combattant ?

Le jeune pourra-t-il bénéficier d'une couverture temporaire de sécurité sociale s'il reste sans emploi à l'issue du service volontaire ? Que se passera-t-il si, en dehors des cas d'embauche, le jeune veut quitter son activité au-delà des deux mois d'essai ? Pourra-t-il, par exemple, changer d'affectation tout en restant dans le même domaine d'activité ? Les associations pourront-elles supporter les coûts multiples d'un volontaire ? En fin de compte, les CES ne seront-ils pas plus intéressants pour les associations, eu égard à ce que coûteront et apporteront les volontaires ?

Le risque n'est-il pas réel, à l'instar de ce qui s'est passé autrefois avec les TUC et les CES, de concurrencer dans certains cas les emplois permanents, en dépit des intentions et des garde-fous qui sont prévus ?

L'attrait du volontariat et les difficultés de l'emploi ne vont-ils pas provoquer un afflux considérable de candidats et créer des espoirs qui pourraient être douloureusement déçus ?

La période expérimentale permettra, j'en suis sûr, d'apporter des précisions et de régler ces diverses questions. C'est ainsi, me semble-t-il, que sera réussie cette réforme

historique du lien entre nos jeunes et la France. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Retailleau.

M. Bruno Retailleau. Au fond, monsieur le ministre, vous nous proposez aujourd'hui d'entériner une décision que le chef de l'Etat avait annoncée il y a un an à la télévision.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi, vous indiquez que l'objectif de cette réforme est double : il s'agit, d'une part, d'« adapter notre pays aux exigences de notre temps » et, d'autre part, de « rénover les liens qui unissent la nation à chaque citoyen ».

Que signifie « adapter notre pays aux exigences de notre temps » ?

S'il s'agit de la nécessaire professionnalisation de nos armées, c'est très bien ! Mais pourquoi faire de la professionnalisation de nos armées quelque chose d'incompatible avec le service militaire ?

En réalité – on l'a bien vu au cours du débat –, il n'y a pas d'arguments techniques décisifs, militaires ou financiers, en faveur de la suppression du service militaire.

D'un strict point de vue militaire, on peut tout dire, et les mêmes hommes politiques, les mêmes généraux qui jugeaient indispensables, en 1994, dans le Livre blanc, de maintenir un service obligatoire d'une durée suffisante nous disent maintenant l'inverse.

Du point de vue financier, personne n'est réellement capable de dire ce que coûtera exactement la nouvelle formule.

« Adapter notre pays aux exigences de notre temps », cela peut aussi vouloir dire que cette réforme s'inscrit dans un plan plus large de dissolution de la France dans un Etat supranational.

Car c'est au moment où nous allons abandonner notre souveraineté monétaire avec l'euro que nous apprenons l'existence de l'accord de Nuremberg, qui n'est ni plus ni moins que la mise sous clé allemande, à terme, de notre défense.

Et c'est à ce moment précis que l'on s'apprête à affaiblir le sentiment national et la volonté de défense et de résistance du pays en supprimant le service militaire.

Tout cela est d'une logique indiscutable, d'une cohérence redoutable.

Vous nous dites aussi qu'« il s'agit de renouer les liens entre la nation et les citoyens ».

Par quels moyens ? Par un rendez-vous citoyen qu'on appellera bientôt « les cinq jours » et qui est un faux-semblant, un gadget aussi coûteux qu'inutile. Par un volontariat qui ne concernera qu'une petite minorité de jeunes, sensibilisés par leur tradition familiale ou à la recherche d'une échappatoire au chômage.

Ce qui va changer selon vous avec ce texte, c'est qu'hier c'était la contrainte et que demain ce sera la liberté !

M. Guy Teissier. C'est vrai !

M. Bruno Retailleau. Dire aux jeunes que « la liberté, c'est l'absence de contraintes », est-ce bien le langage qu'il faut leur tenir ? Cette conception, qui est aussi le cœur de cette réforme, ne manquera pas d'élargir rapidement le fossé déjà béant entre la conscience des droits et celle des devoirs.

Les raisons qui justifient le maintien du service militaire sont autant civiques que militaires. Mais elle se rejoignent dans l'esprit de défense.

Où la France n'est qu'une juxtaposition de groupes d'individus d'origines culturelles différentes, ou elle est une grande solidarité.

Cela signifie qu'on reçoit et que l'on donne, qu'on est capable de faire une parenthèse et de donner une petite partie de son temps. Cela veut dire surtout que l'on ne peut se contenter de naître Français, et qu'on doit le devenir tous les jours par son engagement civique. Je profite de l'occasion pour rendre hommage à cette tribune aux sous-officiers et aux officiers, d'une rare qualité humaine, que j'ai connus pendant mon service militaire et qui m'ont appris que le fondement de l'autorité, c'était la compétence, mais aussi et surtout le service.

Tout tourne autour de l'idée que l'on se fait de la France. Voulons-nous demain une France encore souveraine ? Voulons-nous en faire une véritable communauté de citoyens, ou la réduire à une simple communauté d'ayants droit ?

La France est-elle destinée à n'être qu'un Etat marchand défendu par une caste de professionnels ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, onze mois séparent la déclaration présidentielle du 22 février 1996 du débat d'aujourd'hui.

Onze mois d'intenses auditions, de multiples débats, au terme desquels la réforme a été minutieusement élaborée.

A l'automne dernier, nous avons adopté la loi sur les personnels militaires et, auparavant, nous avons débattu de la loi de programmation.

Aujourd'hui, nous examinons le grand acte de cet immense chantier : l'abandon du service national sous sa forme actuelle.

La réforme souhaitée par le Président de la République, qui est une conséquence directe de la professionnalisation de nos armées, sera ainsi achevée.

Il restera à compléter notre travail par l'examen du prochain projet de loi sur les réserves.

La boucle sera bouclée et nous aurons un système de défense complètement rénové, capable d'aborder avec sérénité les grands défis du XXI^e siècle.

Je ne reviendrai pas sur les raisons qui ont conduit le Président de la République à engager ce processus irréversible : elles ont été excellemment rappelées par les orateurs précédents.

Je profiterai de mon temps de parole pour vous féliciter, monsieur le ministre, du haut de cette tribune, de la manière dont a été menée la réforme : avec détermination et dans la concertation.

Avec détermination, tout d'abord.

Celle, inébranlable, du Président, pleinement conscient des responsabilités qui sont les siennes en tant que chef des armées.

Celle du ministre de la défense, véritable cheville ouvrière de cet immense projet qui bouleverse tant les habitudes des uns et les conservatismes des autres.

Celle du Parlement, conscient du rôle qui lui est imparti dans un domaine pourtant qualifié de « réservé ».

Mais cette réforme a également été menée dans la concertation, contrairement à ce que j'ai entendu dire hier.

Concertation avec les élus, certes, mais aussi et surtout avec nos compatriotes, associés directement et étroitement à la définition des grandes orientations de ce service national nouvelle formule, appelé plus prosaïquement rendez-vous citoyen.

Voilà une réforme qui s'est faite avec le peuple. Et ce n'est pas une vaine caractéristique quand on sait la large adhésion que suscite ce grand chantier chez la majorité de nos concitoyens.

Il y a là, sans doute, des enseignements à tirer.

Mais cette réforme n'aurait pas pu se faire aussi rapidement, et il faut le souligner, sans l'esprit de discipline des militaires, fidèlement attachés à leur institution, certes, mais aussi persuadés de l'inéluctabilité de ce bouleversement.

Aujourd'hui, la politique du pécule a porté ses fruits.

Aujourd'hui, la politique du recrutement, savamment organisée, a permis d'atteindre notre objectif,...

M. Jean Glavany. Ah oui ?

M. Guy Teissier. ... n'en déplaise aux grincheux de tous bords qui nous prédisaient des catastrophes abominables.

Le système fonctionne très bien et nous avons tout le temps. Je sais que vous adorez les situations bancales mais ce n'est pas le cas actuellement.

Nous devons donc aborder ce débat dans la sérénité.

Sur le fond, je suis satisfait, à quelques exceptions près.

M. Didier Boulaud. Ah !

M. Guy Teissier. Je suis satisfait tout d'abord que la notion de conscription soit maintenue et figure en toutes lettres dans ce texte.

M. Jean Glavany. Ce n'est pas encore fait !

M. Guy Teissier. C'est un élément majeur, qu'il fallait réserver pour la mobilisation de masse au cas où la patrie serait en danger.

Je suis également satisfait que les principes d'égalité et d'universalité, qui ont été tant bafoués dans le passé, aient recouvré toute leur signification.

Véritable universalité dans la mesure où même les jeunes filles participeront dans quelques années au rendez-vous citoyen.

Mme Christine Boutin. Heureusement !

M. Guy Teissier. Mais je dois avouer, monsieur le ministre, que je reste assez perplexe sur le fond même de la formule du rendez-vous citoyen.

En ce qui concerne le volontariat et les dispositions transitoires, j'adhère totalement à l'esprit du texte.

J'espère que l'Assemblée adoptera mon amendement, que la commission a accepté, permettant de comptabiliser le temps de volontariat dans le calcul de la retraite pour tous les volontaires, et pas seulement pour ceux qui poursuivraient une carrière dans la fonction publique.

M. Jean Glavany. Ça c'est un impératif de défense !

M. Guy Teissier. Les experts en démagogie s'expriment !

Respectons dans ce domaine, pour être crédibles, le sacro-saint principe d'égalité.

De même, je souhaite, sans remettre en cause le principe de l'unicité de la rémunération, que des volontaires qui souhaiteraient servir au sein du bataillon des marins-pompiers de Marseille où au titre des sapeurs-pompiers de Paris puissent bénéficier de la prime de feu au même titre que les engagés.

M. Charles Cova. Très bien !

M. Guy Teissier. Je reviendrai sur ce point lors de la discussion des articles.

Le contenu du rendez-vous citoyen me laisse en revanche quelque peu dubitatif.

Prévoir une évaluation scolaire et socioprofessionnelle des jeunes gens est généreux, mais n'est-ce pas accepter de masquer les défaillances d'un système éducatif peut-être mal adapté ?

M. Jean-Glavany. Ah !

M. Guy Teissier. Dans ce cas, ce serait l'héritage !

M. Didier Boulaud. Oh !

M. Guy Teissier. Est-ce bien le rôle du rendez-vous citoyen de pallier cette carence majeure ? Il m'a d'ailleurs semblé que Mme Ségolène Royal disait à peu près la même chose. A quel moment les vertus d'effort, de discipline, voire de sacrifice seront-elles exaltées ? A quel moment l'esprit de défense et la politique de défense de notre pays seront-ils enseignés ?

Je crains beaucoup que ce rendez-vous ne soit un rendez-vous manqué, une coquille trop pleine, mais vide de tout sens patriotique.

Le risque est grand de voir ce rendez-vous devenir un centre d'expertise et d'évaluation qui permettra à l'INSEE de parfaire ses statistiques.

Grand est le risque, pour les 80 % de militaires qui assureront l'encadrement, de voir leur fonction dépréciée et se muer en un mauvais rôle de surveillant d'internat.

Ce sont là des interrogations qui méritent d'être posées car vous le savez, elles inquiètent un grand nombre de nos compatriotes.

Monsieur le ministre, au-delà de cette interpellation de pure conscience, je reconnais que la réforme que vous nous proposez est indispensable et que les solutions retenues sont à mes yeux réalistes. C'est une bonne réforme, c'est la raison pour laquelle je la voterai. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

(*M. Philippe Séguin remplace M. Loïc Bouvard au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La parole est à M. Philippe Bonnacarrère.

M. Philippe Bonnacarrère. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la conscription obligatoire telle que nous l'avons connue est née dans ses grandes lignes au début de notre siècle. L'animosité et les tensions entre Etats européens étaient à leur comble. Le système de défense d'alors plaçait l'homme en son centre. Les batailles étaient celles des hommes, Verdun en est le tragique témoignage.

Ce système a survécu tout au long du XX^e siècle, car une menace pesait sans cesse sur nos frontières, notamment celles de l'Est.

Qu'en est-il aujourd'hui de notre système de défense ?

Deux importantes mutations, cela a été rappelé, ont rendu obsolète le concept de conscription : d'une part, la technologie et la dissuasion ont pris une place considérable dans notre stratégie de défense, d'autre part, notre ennemi s'est déplacé. Le danger vient du terrorisme, menace interne, mais touche également les intérêts français à l'étranger.

Nous nous devons d'adapter notre armée, car le précédent système ne pouvait plus répondre aux missions d'aujourd'hui.

Nos corps d'armées sont composés en grande partie de jeunes appelés du contingent dont la mission, la disponibilité et les compétences, ne répondent pas malgré leur bonne volonté, à la nécessité d'interventions fortes et ciblées. De plus, nos concitoyens ne comprendraient pas l'envoi de jeunes appelés pour des missions extérieures ne relevant pas directement de la défense du territoire national. A l'heure actuelle, seuls quelques régiments, entièrement ou en grande partie professionnalisés sont à même de répondre à cette demande, mais vous connaissez les limites de telles actions, que l'opération Daguet, pendant la guerre du Golfe, a démontrées.

La nécessaire adaptation doit donc passer par une professionnalisation de nos troupes. Elle nous conduit à une réflexion sur le pacte républicain, voire à son actualisation.

Faut-il rompre le lien qui unissait l'armée aux jeunes Français ?

Depuis la mission d'information présidée par Philippe Séguin, chacun reconnaît que ce serait maladroit et dangereux.

Ce serait maladroit car une armée professionnelle ne survit que par l'engagement ; il faut donc donner à chaque jeune Français le moyen de rencontrer son armée.

Ce serait surtout très dangereux car nous ne pouvons prévoir l'avenir. Nous devons continuer à recenser les jeunes Français pour réactiver la conscription en cas de crise majeure.

Le choix proposé conformément aux principes fixés par le Président de la République me paraît le meilleur. Le rendez-vous citoyen de cinq jours répond à ces deux obligations.

Pour beaucoup, ces cinq jours semblent trop courts. Il faut comprendre que l'objectif du rendez-vous citoyen n'est plus d'instruire militairement, comme auparavant. Ce rendez-vous fixé à tous les jeunes est une période d'information et d'apprentissage complémentaire de la citoyenneté qui peut les amener à un engagement plus actif au sein de notre armée. De ce point de vue, le délai proposé est suffisant. Il aurait peut-être même été plus propice, comme je l'avais proposé dans le cadre de la mission d'information, de reprendre la période de trois jours, qui est entrée dans les habitudes de tous les jeunes Français.

Le maintien de l'esprit de défense – je pense notamment au rôle des réserves – est une clef de la réforme. Les Français ne doivent pas être vis-à-vis de leur armée dans la situation du spectateur d'un match qui applaudirait son équipe depuis les gradins.

La difficulté que rencontrera la réforme – elle est inéluctable – va résider dans cette période transitoire dans laquelle nous entrons et qui s'achèvera par la professionnalisation complète de notre armée. Cette période sera difficile pour les derniers appelés du contingent, et plus particulièrement pour ceux qui ont déjà un emploi.

Comment pourra-t-on expliquer à un jeune qu'il devra quitter son travail pour une obligation dont la nécessité, sinon républicaine du moins militaire, a vocation à disparaître ?

Il est indispensable de prendre en compte la situation de ces jeunes qui bénéficient d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, ou de ceux qui sont concernés par une transmission d'entreprise.

J'ai proposé, par voie d'amendement, quelques critères.

Si nous occultons, mes chers collègues, ce point important, nous risquons de susciter une incompréhension sur la politique menée pour l'emploi des jeunes et la survie des entreprises, et sur une réforme souhaitable pour notre pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre, lors du débat engagé auprès des Français sur l'opportunité et les modalités d'une réforme du service national – débat que vous aviez souhaité – j'avais été marqué par un principe alors évoqué dans toutes les réunions auxquelles j'ai participé : on ne peut bien défendre son pays que si la cohésion du pays est forte.

Les profonds bouleversements à l'Est – la chute du Mur, la levée du rideau de fer – ont éloigné de nos frontières l'hypothèse d'une attaque armée.

Parallèlement, la mondialisation de l'économie, ses conséquences sur la situation de l'emploi et son rôle dans le phénomène de l'exclusion ont profondément fait changer l'état d'esprit des Français et le regard qu'ils portent sur notre système de défense. Car la menace qui pèse désormais sur la France est une menace diffuse et insidieuse qui ébranle ce qui fait le ciment de la nation : la cohésion sociale.

Cette menace a un nom : la fracture sociale. Et, permettez-moi de le dire, la lutte contre ce fléau doit être menée comme une guerre d'un nouveau genre.

Pour répondre aux nouveaux impératifs en matière de sécurité territoriale et à ceux qui découlent de ses engagements internationaux, la France se dote, par une décision historique, d'une armée professionnalisée projetable. Cette modernisation indispensable de notre outil de défense doit s'accompagner de celle de nos outils sociaux, dont l'armée fait partie intégrante.

En effet, par le biais de la conscription, l'armée, ayant pris le relais de la famille et de l'école et s'étant même substituée de plus en plus à ces deux institutions, s'est trouvée dans l'obligation de pallier les insuffisances civiques, voire éducatives, d'un nombre non négligeable de ses appelés.

Pour elle, cette mission, il faut bien le dire, est secondaire. Pourtant elle a pris une importance telle aux yeux de nos concitoyens que beaucoup se sont émus, lors du débat national, de son éventuelle disparition avec la suppression du service militaire.

Le grand mérite de votre réforme, monsieur le ministre, est d'avoir su concilier les impératifs d'une armée professionnalisée, moderne, avec la nécessité du renforcement de la cohésion sociale. Le message est d'ailleurs parfaitement compris par les jeunes, qui lui répondent au-delà de nos espérances. Les nombreuses candidatures reçues pour notre force de défense sont là pour le prouver, tout comme les témoignages, que je recueille régulièrement, sur le terrain de jeunes prêts à consacrer plusieurs mois de leur vie au service des autres.

Vous n'ignorez pas que je suis tout particulièrement sensible à cet aspect de votre réforme pour avoir, en tant que président du groupe d'études permanent sur la lutte contre l'illettrisme, proposé l'instauration d'un véritable service volontaire de lutte contre l'illettrisme, fléau à l'épicentre de l'exclusion sociale.

Je me réjouis que vous ayez insisté sur cet élément dans votre réforme.

Depuis quelques années, l'illettrisme fait l'objet d'un dépistage au sein de l'armée. Ces expériences ont eu des résultats qui montrent à quel point ce handicap est lourd.

Grâce au rendez-vous citoyen nous pourrions disposer d'une évaluation grandeur nature du taux d'illettrisme de notre population sur une classe d'âge donnée, notamment parce que nous pourrions désormais nous livrer à des estimations sur des jeunes filles jusqu'ici exclues, à de rares exceptions près, du service national.

Le dépistage de l'illettrisme sur une échelle élargie est une bonne chose quand on sait à quel point il est difficile d'apprécier exactement le taux de population concernée. C'est également une bonne chose par les conséquences qu'il aura en matière de réorientation de ces jeunes que l'illettrisme place en situation de pré-exclusion. Ces jeunes auront ainsi une deuxième chance : celle d'apprendre, voire de réapprendre les basses indispensables à la vie courante, tant en ce qui concerne la lecture, l'écriture que le calcul.

Cela me conduit au second volet de votre réforme : le volontariat.

Vous comprendrez, au regard de ce que je viens de dire, que je me réjouis tout particulièrement de la création d'un service civil volontaire dans les domaines de la cohésion sociale et de la solidarité.

Cette forme de volontariat répond au désir de nombreux jeunes de s'investir dans la lutte contre l'exclusion et de se sentir utiles à la nation.

On le perçoit tous les jours, le lien de confiance entre l'Etat et sa jeunesse a tendance à se distendre. Or la jeunesse est l'avenir de notre pays. Pour redonner confiance à notre jeunesse, il faut commencer par avoir confiance en elle.

Par le rendez-vous citoyen, vous souhaitez faire appel à la générosité des jeunes. J'espère, mais tout dépend de l'attrait et du contenu de ce rendez-vous, que les jeunes répondront nombreux à votre appel. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Reitzer.

M. Jean-Luc Reitzer. « Nous devons, non pas conserver l'armée de nos habitudes, mais construire l'armée de nos besoins » : ainsi s'était exprimé le général de Gaulle qui, le premier, avait engagé l'armée française dans une vraie réforme qui la faisait entrer dans la modernité et redonnait à notre pays les moyens d'exercer ses responsabilités mondiales.

C'est en vertu de la même démarche, pragmatique et volontariste, que le Président de la République a annoncé, le 22 février 1996, sa décision de réformer en profondeur notre défense pour l'adapter au nouveau contexte mondial.

La décision d'engager la professionnalisation implique, c'est l'évidence, la diminution du format de nos armées, des efforts d'adaptation de notre industrie de défense et,

enfin, la refonte du service national, maillon essentiel de la réforme, sur lequel le Président de la République avait souhaité qu'un vaste débat puisse s'instaurer dans le pays.

Ce débat a montré l'attachement des Français au lien entre l'armée et la nation, leur reconnaissance du rôle de cohésion sociale constitué par le service national, mais il a également montré le caractère inégal du système en vigueur, qui est bien loin de ses objectifs d'universalité et d'égalité.

Tel est en effet le principal reproche formulé à l'égard du service actuel, et nous savons tous que cela est vrai puisque 30 % d'une classe d'âge ne l'effectue pas.

Nous savons aussi que les conditions même d'exécution du service national sont disparates et donc inégalitaires.

Mais il est une inégalité plus grave encore, souvent oubliée. Elle a été cependant évoquée par notre collègue Guy Teissier, et je voudrais à mon tour la dénoncer aujourd'hui car, malheureusement, le projet du Gouvernement risque de la perpétuer : c'est celle qui touche au domaine de l'emploi et à celui de la retraite.

Pour les uns, l'appel sous les drapeaux n'entraîne qu'une suspension du contrat de travail ou le placement dans une position statutaire prévue à cet effet par la fonction publique, alors que les autres voient leur contrat de travail résilié.

Même inégalité entre les jeunes au regard de la retraite : dans le régime général de sécurité sociale, la durée du service national ne compte pas dans le calcul de la retraite pour les jeunes qui n'ont pas exercé d'activité avant l'appel sous les drapeaux. En revanche, dans le régime de la fonction publique, la période du service national est prise en compte sans condition.

Monsieur le ministre, il me semblerait normal – impératif, dirais-je même – qu'à l'occasion du passage à un nouveau concept du service national nous ne renouvelions pas les mêmes inégalités.

Dans une démarche fondée sur l'engagement personnel, il convient d'encourager tous les jeunes. Sans mesure incitative et égalitaire, le volontariat risque de n'avoir que peu d'écho.

Certes, le projet de loi qui nous est soumis prévoit que le volontariat du service national ouvre droit à un congé durant lequel le contrat de travail est suspendu, ce qui clarifie la question pour les jeunes ayant un emploi, et cela quel que soit leur statut. Mais il est regrettable que le projet de loi ne dise mot sur la prise en compte de cette période de volontariat dans le calcul de la future retraite pour les jeunes qui exerceront par la suite une profession dans le secteur privé.

Monsieur le ministre, la pérennisation d'une telle injustice me paraît inconcevable si l'on veut encourager tous les jeunes à entreprendre une démarche citoyenne. Il me paraît d'autant plus indispensable d'y remédier que, depuis la loi du 22 juillet 1993, la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein est passée de trente-sept ans et demi à quarante ans !

Il faut éviter de perpétuer un système à deux vitesses, injuste et pénalisant pour certains jeunes qui acceptent de s'engager au service de la nation.

Dans cette perspective, je pense, comme de nombreux collègues, que cette question doit absolument faire l'objet d'une avancée de la part du Gouvernement au cours du débat capital qui vient de s'engager. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il ne peut y avoir de politique de défense qui vaille en dehors des réalités stratégiques, politiques, budgétaires ou techniques du moment.

Le 22 février 1996, le Président de la République a donc tiré fort logiquement les conséquences de la disparition de l'affrontement Est-Ouest et de l'émergence d'un nouvel environnement international caractérisé par la multiplication des crises régionales, et il a manifesté sa volonté d'adopter le format et les missions de nos armées à cette nouvelle donne en décidant de les engager dans la voie de la professionnalisation.

Moins d'un an après l'annonce de l'évolution fondamentale de notre défense, nous abordons aujourd'hui, en attendant le vote d'une loi sur les réserves, l'avant-dernière étape de cette grande réforme de nos armées dont il faut souligner le caractère très consensuel et populaire auprès de nos compatriotes. Il s'agit là d'une adhésion dont vous partagez en grande partie le mérite, monsieur le ministre, tant votre souci de la concertation et du dialogue, aussi bien avec l'institution militaire qu'avec les citoyens, a été constant tout au long de ces derniers mois.

Le devenir du service national, à la suite de la suppression programmée du service militaire, est sans doute l'aspect le plus politique et certainement le plus passionnel de la réforme, tant cette question touche à l'un des fondements de notre identité républicaine.

Le texte qui nous est aujourd'hui soumis tient pleinement compte de ce lien si spécifique qui unit la nation française à son armée.

D'abord par ses modalités d'élaboration, puisqu'il représente le point d'orgue d'un très vaste débat qui a eu lieu à travers tout le pays, grâce notamment à l'engagement de nos collègues et des maires, mais aussi au sein du Parlement ou du Conseil économique et social, et qu'il reprend bon nombre d'idées formulées au cours de cette concertation ; ensuite, par son contenu même, et plus particulièrement par la création d'un rendez-vous citoyen, obligatoire et universel, qui reste une garantie fondamentale du maintien du lien armée-nation et de la transmission de l'esprit de défense aux nouvelles générations.

Le Gouvernement a, certes, emprunté une voie ambitieuse et difficile en ne proposant pas la disparition pure et simple de toute forme de service national, alors que tous les pays qui ont supprimé le service militaire s'en sont remis à la seule professionnalisation des armées.

C'est un choix qui sera, à n'en pas douter, attentivement observé par nos partenaires européens et qui, il fallait s'y attendre, suscite déjà de nombreuses critiques dans notre pays chez certains Cassandres ou professionnels du scepticisme, qui préféreront toujours la facilité du conservatisme à la préparation de l'avenir.

M. Jean-Luc Reitzer. C'est vrai !

M. Marc Laffineur. J'estime, pour ma part, que cette réforme est à la fois résolument moderne – elle reflète les aspirations et les attentes de la jeunesse actuelle et tient compte des défis présents – et pleinement responsable car le système de veille mis en place à travers le maintien du recensement permettra, en cas de menaces majeures à nos frontières, une remontée en puissance de nos effectifs de défense par le rétablissement de l'appel sous les drapeaux.

C'est aussi et surtout une réforme éminemment républicaine puisque, par la création du rendez-vous citoyen, elle maintient un temps de rencontre entre l'armée et la

jeunesse, toute en en renouvelant profondément le contenu et les objectifs. Pour cette raison, le rendez-vous citoyen ne peut être jugé avec les critères du passé. Cette nouvelle institution ne correspond, en effet, ni à des « trois jours » allongés ni à des « classes » raccourcies.

La période actuelle des trois jours consiste principalement à dresser un bilan sanitaire, physique et psychologique afin de juger de l'aptitude ou de l'inaptitude de chaque jeune Français à servir sous les drapeaux. Telle n'est pas la logique du rendez-vous citoyen, dont le but n'est ni de sélectionner ni d'imposer un engagement, mais au contraire d'informer, de dialoguer, de sensibiliser notre jeunesse à l'esprit de défense et aux exigences du contrat civique qui lie tous les citoyens, et de proposer, en outre, par un projet personnalisé d'insertion et d'orientation, une nouvelle chance, lorsqu'il en est encore temps, à des jeunes en situation d'échec scolaire ou de marginalisation sociale.

Bien sûr, on ne peut pas tout attendre de cette courte et unique période qui n'a certainement pas vocation à devenir la solution miracle pour résorber la fracture sociale. Simplement, il me semble que, dans le parcours citoyen de chaque jeune Français, cela constituera un moment important qui trouvera logiquement sa place entre les deux grandes étapes d'intégration sociale et civique que représentent l'entrée dans la vie professionnelle ou étudiante et le premier exercice du droit de vote.

Ce nouveau rendez-vous citoyen ne peut pas s'assimiler à une période de « classes » raccourcie dans la mesure où il n'y aura pas de formation et d'instruction militaire élémentaire. Alors que tous les militaires estiment illusoire d'assurer en moins de dix mois une formation militaire suffisante pour les besoins de l'armée moderne, on ne voit pas l'intérêt qu'il y aurait à rallonger de quelques jours la durée proposée afin d'y ajouter des rudiments d'activités militaires.

Une période de cinq jours consécutifs me semblent donc être une bonne durée, suffisante en tout cas pour assurer une information et une évaluation denses et variées.

J'en viens au second volet du nouveau service national...

M. le président. Rapidement... (*Sourires.*)

M. Marc Laffineur. Certes, monsieur le président.

Second volet, disais-je : le volontariat.

La diversité des formes proposées et la souplesse des conditions d'accomplissement sont à même de séduire un grand nombre de jeunes Français.

Je dirai également quelques mots sur la période de transition, qui s'étalera sur six ans, de 1997 à 2002 et durant laquelle la gestion de plus d'un million de sursitaires risque d'engendrer quelques difficultés. Deux problèmes peuvent se poser, et d'abord celui dû à une décruce trop rapide des effectifs des appelés qui dépasserait largement le rythme de réduction du format des armées tel qu'il a été établi par la loi de programmation militaire, et qui pourrait perturber, s'agissant notamment de personnels qualifiés, certaines unités de l'armée de terre.

En tout état de cause, il faudra faire preuve de souplesse et envisager, si le besoin s'en fait sentir, un raccourcissement de cette période de transition, comme cela a été notamment le cas en Belgique.

Monsieur le ministre, vous le souligniez récemment : « La jeunesse française à du civisme à revendre. » Ce serait lui faire injure que de considérer le nouveau service

national comme un reliquat patriotique ou même, comme cela a été entendu, un « os à ronger » pour les nostalgiques de l'appel sous les drapeaux.

Dans une société en quête de sens, le renouveau de l'esprit civique et de défense, ainsi que le choix libre et responsable qui sera proposé à chaque jeune de s'engager au service des autres ne me semblent ni un luxe ni un gadget.

Pour ma part, je fais confiance à nos jeunes compatriotes, à toutes les générations futures qui auront en main le destin de la société française du siècle prochain, pour relever ce bel et grand défi qui leur est proposé et ainsi renouveler et renforcer le contrat républicain. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le tout premier devoir d'une nation est d'assurer la sécurité de ses membres, et le premier, le plus solennel devoir des responsables de la nation est très certainement de rappeler inlassablement aux citoyens pourquoi et comment ils forment une nation et sur quel code de valeurs celle-ci a établi ses assises.

L'armée de conscription, née dans ses symboles de celle de Valmy, même si elle a réellement moins d'un siècle, a fortement illustré l'appartenance des citoyens à la communauté nationale. Mais la société change et le Président de la République a été sage, me semble-t-il, de décider la fin du service national, constatant à juste raison que le lien armée-nation, tel qu'il subsistait, avait été trop longtemps maintenu de façon artificielle par un service national inadapté. J'ajoute que celui-ci était également devenu parfaitement inégalitaire et injuste pour les plus pauvres, les moins informés, les moins formés.

L'armée de nos habitudes disparaît donc. Il reste à souhaiter que ce qui va la remplacer correspondra aux besoins de notre démocratie et au rôle que la France décidera de jouer, à la façon dont elle choisira d'assurer sa défense, sa sécurité, dans l'Union européenne et dans le monde. Mais c'est presque déjà un autre débat, car aujourd'hui deux problèmes sont posés : d'un côté, celui du rôle de l'armée, redevenue simple, mais prestigieuse outil, et, de l'autre, celui des citoyens et de leur conception de la société. Et c'est de cela qu'il doit être question ici avant tout.

La suppression du service national devrait permettre à la France de développer, dans le sens conceptuel de la société, une expérience originale et forte donnant la possibilité à la jeunesse française, à laquelle s'adresse cette loi en définitive, de vivre une aventure nouvelle, des moments exaltants. Ce que nous avons vu et entendu lors des auditions préalables initiées par vous, monsieur le ministre, et par notre président, M. Séguin, ouvrait la porte à cette aventure-là, qui s'inscrit non dans la logique un peu consumériste que je découvre être celle de votre projet, mais dans une logique citoyenne de meilleure compréhension, de partage de valeurs, de sentiment d'appartenance, voire de conquête.

M. Jean-Luc Reitzer. Très bien !

M. Jean-Jacques Weber. C'était un débat de société. Or, celui auquel nous participons ne porte, hélas !, que sur un rendez-vous citoyen un peu furtif de cinq jours sans réelles perspectives. Je le regrette, monsieur le

ministre. C'est dommage pour les jeunes. En effet, votre projet ne dessine pas de perspectives alors que c'est précisément de cela qu'ils ont le plus grand besoin.

Le temps m'est malheureusement compté à cette tribune, mais permettez-moi de rappeler quelques principes auxquels je suis attaché et qui ont inspiré mes amendements.

D'abord, cette loi devrait s'appliquer déjà aux jeunes nés en 1978 et pas seulement à ceux nés après le 31 décembre 1978.

Ensuite, le volontariat devrait ouvrir droit à des points de retraite pour tous et non pas seulement pour ceux qui intégreraient la fonction publique.

M. Jean-Luc Reitzer. Très juste !

M. Jean-Jacques Weber. Enfin, on ne peut sérieusement envisager que le financement du service civil volontaire soit mis à la charge des associations d'accueil. Ce serait un piège pour ces associations et pour les collectivités locales ou territoriales qui ne manqueraient pas d'être appelées à participer à ce financement.

M. Jean-Luc Reitzer. Très juste !

M. Jean-Jacques Weber. En conclusion, je voudrais plaider en faveur de la création par le projet actuel d'un volontariat pour le maintien de la paix. Cela me semble d'autant plus nécessaire que ce dont nous débattons aujourd'hui ne concerne plus réellement la défense au sens propre et nouveau du terme. Cette réforme, que j'approuve, monsieur le ministre, remplacera les anciennes formes civiles du service national par des volontariats effectués dans trois domaines : celui de la défense, de la sécurité et de la prévention ; celui de la cohésion sociale et de la solidarité et celui de la coopération internationale et de l'aide humanitaire. La mission de service civil de paix que je défends ici ce matin pourrait trouver sa place dans ce troisième domaine et serait adaptée à l'idéal que de nombreux jeunes recherchent aujourd'hui. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à la fin de ce long débat et compte tenu de la brièveté du temps qui m'est imparti, je me bornerai à faire quelques réflexions sur cette importante réforme.

Tout d'abord, comme tout le monde l'a relevé et affirmé, l'évolution du contexte géostratégique depuis quelques années, certaines carences de nos armées constatées lors de la guerre du Golfe, et surtout les contraintes budgétaires et économiques ont rendu nécessaires une réforme profonde de notre outil militaire et justifient les choix qui ont été faits. La réforme de nos armées, qu'a décidée à juste raison le Président de la République, répond aux exigences de notre époque. D'ailleurs nul ne la récuse vraiment.

A partir du moment où, pour la première fois depuis douze siècles, ne pesait plus sur nos frontières la lourde menace d'un ennemi, deux solutions s'offraient à nous pour réduire les effectifs d'une armée devenue pléthorique. La première consistait à réduire encore la durée du service militaire à moins de dix mois : on aurait encore eu des soldats mais, selon un mot célèbre, plus d'armée ! La seconde solution était indiscutablement la professionnalisation nécessaire, opération plus difficile qu'on ne le croit compte tenu des exemples que nous offrent la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Belgique.

Dans son principe, nous ne pouvons qu'approuver cette importante réforme qui, en instituant la professionnalisation, implique la suppression du service militaire – disons les choses telles qu'elles sont ! Elle m'inspire toutefois de sérieuses réserves que d'autres mieux que moi ont présentées au cours de ce débat ou devant le pays. Pour être très court, je dirai, monsieur le ministre, que votre réforme suscite trois interrogations.

Première interrogation : comment assurer à l'armée professionnelle un recrutement suffisant en quantité et en qualité pour atteindre les effectifs prévus et répondre aux qualifications techniques requises ? C'est une difficulté à laquelle ont été confrontés les gouvernements de Grande-Bretagne et des États-Unis, notamment, et nous en avons vu quelques résultats.

Deuxième interrogation : comment, en cas de crise ou de conflit – on ne peut faire l'impasse sur une telle éventualité dans un avenir plus ou moins lointain –, soutenir l'effort des unités professionnelles, qui pourraient être engagées très loin de notre territoire national, et procéder à la montée en puissance de nos appareils militaires si une détérioration grave de la situation intérieure ou extérieure l'exigeait ? Cela pose naturellement le problème des réserves. Aucune armée de métier au monde n'a pu se constituer sans le soutien d'importants contingents de réserves entraînés, équipés.

M. Jean-Luc Reitzer. Très juste !

M. Jacques Baumel. Il faut y penser. Ce sera le sujet d'un prochain débat. Je souhaite vivement que le Gouvernement aille un peu plus loin dans ses réflexions et qu'il nous propose un projet un peu plus ambitieux. En effet, comme le disait d'ailleurs M. Pierre Messmer, dont les qualités ne sont pas contestées, pour que des réserves soient efficaces, trois conditions doivent être remplies. D'abord, leur volume doit grosso modo être le double de celui de l'armée de métier – c'est le cas partout dans le monde.

Ensuite – c'est un postulat –, ces réserves doivent être équipées, entraînées et posséder un moral de bon niveau, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous avons l'armée de Darius, nous n'avons pas la phalange d'Alexandre.

Enfin, il faut prévoir un statut particulier pour les réservistes – c'est d'ailleurs ce que vous êtes en train de faire – leur garantissant certaines conditions professionnelles, sociales ou humaines.

La troisième interrogation soulevée par cette réforme est plus délicate. En dépit des grandes déclarations lyriques et des dégagements opérés devant certains milieux ou devant les médias, ne nous y trompons pas, quelles que soient les possibilités que vous maintenez plus ou moins, cette réforme marque l'abandon de la conscription.

Mme Christine Boutin et M. Jean-Jacques Weber. Absolument !

M. Jacques Baumel. C'est un moment historique pour notre pays. Dès lors, comment maintenir ce que nous voulons tous préserver, à savoir le lien séculaire entre l'armée et la nation...

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Jacques Baumel. ... et affermir, notamment chez les jeunes, cet esprit de défense sans lequel l'outil militaire perd toute crédibilité ?

M. Jean-Luc Reitzer. Très juste !

M. Jacques Baumel. Permettez-moi de vous dire, sans esprit polémique et tout en reconnaissant les efforts qui ont été faits, que remplacer la conscription par cette sorte d'ersatz qu'est le rendez-vous citoyen n'est peut-être pas la réponse la plus appropriée. Le maintien, pendant quelques jours, de jeunes Français dans un cadre préétabli peut présenter des difficultés, je n'en disconviens pas car je veux être objectif. Mais à qui fera-t-on croire, monsieur le ministre, par-delà les déclarations courtoises ou les opinions de ceux qui veulent vous faire plaisir, que le rendez-vous citoyen est la meilleure réponse au problème qui nous est posé ?

Mme Christine Boutin, M. Jean-Jacques Weber et M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Jacques Baumel. Puisqu'il a été décidé, il est vain de le combattre, mais nous devons penser à l'améliorer. Je suis convaincu qu'à l'usage, vous, ou vos successeurs, serez amenés dans quelques années à revoir en quantité, en qualité et en durée le contenu de ce rendez-vous citoyen dont je ne méconnais pas l'intérêt. Qui méconnaîtrait l'intérêt de réunir des jeunes Français pour examiner leur état de santé, évaluer leur niveau d'études, leur faire écouter quelques conférences civiques ? Mais qui peut prétendre qu'il est très important pour la défense, sur le plan purement militaire, puisque c'est un rendez-vous civil qui est dégagé de toute activité militaire ? Il faut donc y réfléchir et profiter de l'expérience qui va être menée cette année, pour chercher à l'améliorer.

Cette réforme nécessaire soulève donc plusieurs problèmes et d'abord celui de la ressource en engagés et volontaires, dont la qualité conditionnera, pour une large part, celle de l'armée professionnelle. Ensuite, la réduction de format des armées, qui est tout à fait compatible avec les nouvelles missions stratégiques que l'on fixe à notre défense, doit être compensée par un armement plus important, plus moderne, plus sophistiqué. Or c'est là où le bât blesse. En effet, les importantes réductions de crédits d'industrialisation de nos armées, tout autant que les difficultés à poursuivre des programmes trop lourds nous rendent sceptiques.

Enfin, j'insiste sur l'importance de la ressource en réservistes, indispensable pour assurer la remontée en puissance de nos forces, si nécessaire.

Cette réforme était indispensable. L'opinion la jugera en fonction de la façon dont elle sera améliorée et de son efficacité. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Pierre Favre.

M. Pierre Favre. Le texte que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, est, avec celui attendu sur les réserves, un texte fondamental pour la professionnalisation de notre défense voulue par le Président de la République, chef des armées.

Tout changement dans les structures d'une organisation fait peur et, en dehors de réactions démagogiques inévitables, nos concitoyens s'interrogent. Allons-nous vers une armée de mercenaires ? Le rendez-vous citoyen tel qu'il est prévu est-il trop long ou trop court ? Quel sera son contenu ? Nos armées trouveront-elles les volontaires nécessaires à leur bon fonctionnement ? Toutes ces questions, certes légitimes, trouvent leurs réponses dans les exemples étrangers et dans nos spécificités.

De nombreux pays démocratiques se sont déjà dotés, et parfois depuis longtemps, d'armées professionnelles assises sur deux piliers, leurs professionnels et une importante réserve, tous deux alimentés par des volontaires. Il s'agit non pas de mercenaires prêts à vendre leurs services à n'importe qui, mais de nationaux qui choisissent le métier des armes, désireux de participer activement à la défense de leur pays. Ils sont aujourd'hui quelque 300 000 en France à faire ce travail de façon remarquable. Ces pays, en revanche, ne connaissent pas notre système du recensement et des « trois jours », devenus aujourd'hui « trois heures ». Il faut dire que leurs systèmes d'éducation civique sont très différents du nôtre, lequel devra évoluer avec la mise en place du rendez-vous citoyen.

Le rendez-vous citoyen comprend trois volets. Le premier consiste à prendre connaissance des particularismes de chaque classe d'âge par le bilan individuel de chaque jeune : bilan médical, bilan psychologique, bilan des connaissances et des aptitudes. Cela permettra au jeune d'être orienté vers l'organisation adaptée à ses attentes ou aux difficultés décelées.

Le deuxième volet doit permettre de dispenser une formation civique minimale pour une meilleure connaissance de nos institutions, à commencer par celles en charge de la défense.

Quant au troisième, il servira à informer chacun sur les types de volontariat qui seront offerts. Il s'agit là d'une innovation, fruit des travaux de la mission d'information commune sur le service national. Cette innovation intéresse d'ores et déjà certains pays voisins.

Quant au volontariat, il ne faut pas désespérer de la jeunesse, ni désespérer la jeunesse. Aujourd'hui, nombreux sont les volontaires pour servir dans les armées, la police, la gendarmerie ou à l'étranger. Non, les jeunes ne sont pas avarés de leur générosité ! Ils sont prêts, dans la mesure de leurs moyens, à aider aussi bien les jeunes des banlieues que ceux des pays pauvres. Ils sont également prêts à participer à des interventions militaires en Bosnie, au Liban ou ailleurs. Si nous savons mettre en place l'information et les incitations nécessaires, nul doute que les jeunes seront encore volontaires. Pour cela encore faut-il que les politiques ne les démotivent pas en dénaturant le volontariat et en traînant les pieds.

A une période de croissance économique et de menaces nécessitant une armée riche en moyens humains, s'est substituée une période de difficultés et de menaces diffuses et ponctuelles qui appelle une défense spécialisée et technologiquement pointue. Il faut à la fois sauvegarder la nation de l'intérieur et être apte à défendre nos intérêts nationaux à l'extérieur. Sauvegarder la nation de l'intérieur appelle une attention particulière vis-à-vis des jeunes en difficultés. Défendre nos intérêts nationaux à l'extérieur nécessite des forces performantes, bien entraînées et disponibles.

Ce projet porte en lui les germes de notre société et de nos forces du début du XXI^e siècle. Les amendements de la commission de la défense visent à le renforcer et il restera évolutif car l'expérience et les réalités géopolitiques et économiques devront permettre de l'adapter dans le temps. Je m'associerai pleinement au vote de ce texte et à son aboutissement d'ici à 2003. C'est une ambition, qui, comme toute grande ambition, ne se réalise pas sans peine, mais le succès peut être assuré à condition de suivre l'évolution d'un système perfectible au fur et à mesure de sa mise en place.

Dans un monde en pleine mutation où les menaces changent, où les technologies progressent, notre système de défense, à travers ses hommes, doit aussi savoir s'adapter. Vous avez, monsieur le ministre, le redoutable privilège de lancer cette évolution importante. Nous vous aiderons à réussir, dans l'intérêt de notre pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Pascallon.

M. Pierre Pascallon. Monsieur le ministre, que n'avez-vous pas entendues de critiques sur votre projet ! Celles et ceux qui les ont proférées, soyez-en persuadé, devront bien, demain, comme ils l'ont fait hier pour notre force de dissuasion, se rallier à cette réforme, tant il est vrai qu'elle épouse les nécessités de notre temps.

Je n'ai pas l'intention de reprendre la liste exhaustive de ces critiques. Je n'en retiendrai que quelques-unes. Votre projet, monsieur le ministre, serait flou, ambigu, confus, utopique, soulèverait perplexité et scepticisme et manquerait de moyens financiers tant pour le rendez-vous citoyen que pour les volontariats.

En vérité, ces critiques sont le plus souvent faciles, médiocres, à l'image, malheureusement, de notre pays, qui se complait trop souvent dans la critique, lorsque ce n'est point dans le dénigrement.

Ces critiques sont souvent contradictoires : certains vous demandent quasiment de tout supprimer, alors que d'autres souhaiteraient maintenir le système en l'état.

Ces critiques, enfin – osons-le dire –, sont fausses, parce que ce projet de loi est un bon projet, un projet de synthèse, profondément cohérent et original.

Il est cohérent avec les choix qu'il fallait effectuer pour réformer notre défense pour l'adapter aux nouvelles réalités géostratégiques. La professionnalisation de nos armées signifie la fin du service militaire traditionnel. Comme nous voulions néanmoins maintenir un lien – cela nous tenait à cœur – entre la jeunesse, l'armée et la nation, nous débouchons ainsi sur le projet que vous nous soumettez, projet original bâti autour des trois piliers suivants, qui sont liés : le recensement obligatoire, avec, au-delà – nous savons que vous l'avez acceptée –, l'affirmation du maintien du principe de la conscription, le rendez-vous citoyen et les volontariats.

Oui, monsieur le ministre, votre projet de loi, avec ses deux éléments les plus forts, le rendez-vous citoyen et les volontariats, est cohérent, ambitieux et novateur. C'est un projet sans précédent, qui commence à recueillir l'écho des pays étrangers, notamment de l'Italie et de l'Allemagne.

Nous devons donc tout mettre en œuvre pour que la réforme du service national que vous proposez soit une réussite. C'est dans cette perspective que je m'autoriserai à quelques suggestions constructives, dans l'esprit du colloque que j'ai animé l'année dernière sur ce sujet : « Service national et contrat de citoyenneté ».

Je ferai d'abord quelques remarques constructives sur le rendez-vous citoyen et, plus spécialement, sur le deuxième volet de celui-ci, consacré à l'éducation civique.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que les universitaires soient pleinement impliqués dans ce deuxième volet, même si je ne suis pas sûr de soulever un enthousiasme délirant de la part de mes collègues universitaires en faisant cette suggestion.

Je souhaiterais également, monsieur le ministre, que les réservistes y soient, eux aussi, pleinement impliqués. Cela signifie, dans mon esprit, qu'il faudrait que les douze centres spécialisés mis en place sur l'ensemble du territoire pour le rendez-vous citoyen soient aussi perçus comme pouvant être, et devant être, des centres pour nos réservistes, afin que ces derniers puissent prendre une part très active dans l'animation de ce rendez-vous.

Je ferai maintenant brièvement quelques suggestions au sujet des volontariats, et plus particulièrement des volontariats « cohésion sociale et solidarité ». Comme vous le savez, monsieur le ministre, les associations craignent que l'accueil des jeunes volontaires, dans le cas du service national, n'entraîne pour eux une charge financière importante, celle-ci étant de l'ordre de 3 500 ou 4 000 francs. Les petites associations, en particulier, ont peur de ne pas pouvoir « rentrer », si je puis dire, dans le système.

Par ailleurs, l'absence de financement de la part de l'Etat ferait qu'il n'y aurait aucun contrôle sur les activités du volontaire au sein de l'association.

Ne peut-il être imaginé, monsieur le ministre, dans le cadre de la mise en œuvre des emplois de ville dont peuvent bénéficier les associations avec l'aide de l'Etat, de faciliter l'embauche des volontaires du service national par les associations et, en particulier, par les petites associations ?

Voilà, monsieur le ministre, monsieur le président, quelques remarques constructives de nature, je l'espère, à améliorer encore votre projet de loi. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Antoine Carré.

M. Antoine Carré. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lorsque, le 22 février dernier, le Président de la République a fait connaître sa décision de professionnaliser nos armées, il était clair que, plus que cette professionnalisation elle-même, c'était bien son corollaire, à savoir la suppression du service national, qui allait, pour le pays tout entier, susciter le plus d'interrogations.

Espérée par de nombreux jeunes, redoutée par d'autres, cette suppression ne laissait personne indifférent, tant le service militaire s'identifiait avec la volonté de la nation d'organiser sa défense.

Même si la forte proportion d'exemptées, notamment au sein des couches de la population les plus défavorisées, en particulier d'origine étrangère, le rendait de plus en plus inégalitaire, il n'en demeurait pas moins, pour nombre de jeunes Français, une sorte de rite de passage à l'âge adulte.

A partir du moment où la décision du Président de la République a été annoncée, l'Assemblée nationale a eu à cœur de participer au grand débat national que, vous-même, monsieur le ministre, avez appelé de vos vœux. La mission, présidée par le président de l'Assemblée nationale et dont notre collègue Olivier Darrason était le rapporteur, a formulé un certain nombre de propositions que le Gouvernement a partiellement reprises dans le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui.

Au premier rang d'entre elles, figure la création d'un rendez-vous citoyen qui se substitue à l'ancien système des « trois jours », dont l'objet principal était d'évaluer le niveau scolaire et les capacités physiques des jeunes Français.

Le système que vous nous proposez aujourd'hui et qui est directement issu des propositions de l'Assemblée nationale, le rendez-vous citoyen, a un objectif beaucoup plus vaste. En effet, il a pour objet, d'une part, l'évaluation, l'information et l'orientation de tous les jeunes Français et, d'autre part, l'approfondissement des droits et des devoirs découlant de l'appartenance à la communauté nationale. Vous prévoyez donc, monsieur le ministre, au cours de ces cinq jours consécutifs, un programme qui me semble particulièrement chargé puisqu'il s'agira, premièrement, de soumettre à un bilan de santé tous les appelés, de leur délivrer une information dans le domaine de la santé et de dresser avec eux un bilan de leur situation personnelle, notamment scolaire et professionnelle ; deuxièmement, de présenter le fonctionnement des institutions de la République, les enjeux de la défense, et de permettre une meilleure compréhension des droits et des devoirs du citoyen ; et, troisièmement, de présenter les différentes formes du volontariat.

Pour ma part, je considère que chacun des axes retenus par le Gouvernement est judicieux et que le contenu du rendez-vous citoyen est bien celui qu'il fallait lui donner. En revanche, au vu de ce contenu, je ne peux m'empêcher de m'interroger sur la durée que vous avez retenue. Faire tout cela en cinq jours seulement me semble relever de la gageure, car chacun sait bien que la première demi-journée et la dernière demi-journée, le vendredi après-midi, ne seront guère opérantes. De même que les trois jours étaient devenus deux demi-journées, les cinq jours du rendez-vous citoyen pourraient bien, à la longue, tendre vers quatre puis trois jours utiles.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je me demande s'il ne serait pas souhaitable que nous puissions, comme l'avaient fort judicieusement suggéré certains collègues, expérimenter des durées sensiblement plus longues, pouvant aller jusqu'à quinze jours. En tout cas, je souhaite que nous considérions la durée de cinq jours comme expérimentale, et que nous ne nous enfermions pas dans cette durée, afin de l'augmenter si cela s'avérait nécessaire. Je suggère par ailleurs qu'un bilan de ce système soit fait au bout de trois ans.

Le second point sur lequel je m'interroge est celui de la situation des jeunes face à l'emploi, et notamment de ceux qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

Puisque le service national va être supprimé, il serait souhaitable que des adaptations soient envisagées pour ceux des jeunes Français qui se situeraient dans ce que l'on appelle la période transitoire.

L'emploi des jeunes est pour nous tous un souci primordial et une préoccupation constante, nous le savons, pour le Gouvernement et pour le Président de la République.

Actuellement, quand un jeune titulaire d'un emploi part effectuer ses obligations militaires, son contrat de travail se trouve rompu. Ces dispositions datent d'une époque où les jeunes trouvaient un emploi plus facilement qu'aujourd'hui. Actuellement, un emploi stable est pour un jeune le bien le plus précieux dont il puisse disposer, au regard duquel le service national apparaît pour lui comme un mauvais moment à passer, d'autant plus difficile à accepter qu'il ne retrouvera pas un emploi durement obtenu.

Afin de préserver la situation de ces jeunes, plusieurs solutions s'offrent à nous. La première, et la plus simple, serait de dispenser purement et simplement les jeunes

titulaires d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat d'embauche de leurs obligations vis-à-vis du service national.

La seconde serait d'insérer dans le code du travail une disposition permettant de suspendre automatiquement le contrat de travail pendant la durée du service national, le jeune retrouvant automatiquement son emploi à la sortie. Cette dernière solution risquerait néanmoins de rendre la tâche difficile à l'employeur qui doit, dans ce cas, faire appel à des intérimaires, ce qui n'est pas toujours satisfaisant.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques réflexions que je souhaitais formuler à propos d'un texte qui me paraît dans son ensemble répondre à l'attente des Français. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si j'ai souhaité aujourd'hui intervenir dans la discussion de ce projet de loi portant réforme du service national, c'est que j'ai profondément conscience du formidable changement que l'adoption de cette réforme va impliquer pour la nation française.

Dans le grand débat qui s'est ouvert avant l'élaboration de ce projet, chacun aura retenu – les jeunes en premier, bien sûr – l'information principale : la fin du service militaire. En effet, ne nous leurrons pas, la popularité de cette réforme auprès des jeunes gens réside aussi, en grande partie, dans la fin du service national obligatoire tel que nous le connaissons aujourd'hui, et pour lequel chaque parlementaire constate dans ses permanences le manque d'enthousiasme des jeunes Français.

Le mythe du citoyen-soldat est bien mort, et ce depuis des années. On ne peut plus prétendre que le service national remplit encore son rôle de brassage social, d'égalité et d'universalisme, vu le nombre des « pistonnés », des exemptés et des dispensés que nous connaissons tous.

De plus, à l'heure où chercher un emploi équivaut bien, pour certains jeunes, à prendre les armes pour mener une vraie bataille, il me paraît normal de ne plus demander à ceux qui en ont déjà trouvé un de donner dix mois de leur vie au risque de perdre le contact avec le monde du travail.

Toutefois, je ne resterai pas sur un constat pessimiste qui laisserait faussement entendre que les jeunes récusent leur armée et ne veulent plus, en grande majorité, du service militaire.

Cette explication est, en effet, erronée. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les résultats des études d'opinion sur le sujet.

Les jeunes qui ont été interrogés sur leur intention d'être volontaires pour effectuer leur service national ont répondu oui à 47 %. Sur l'ensemble de ces jeunes qui ont donné un avis favorable, 36 % se porteraient volontaires dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la prévention, 34 % dans la coopération internationale et l'aide humanitaire et 29 % dans le secteur de la cohésion sociale et de la solidarité.

Quant à la question de la place qui doit être laissée aux militaires dans l'encadrement du rendez-vous citoyen, même s'il ne s'agit pas d'une période militaire, 80 % des

jeunes souhaitent, dans le souci de maintenir le lien entre l'armée et la nation, que les militaires partagent cet encadrement avec les civils.

Ces chiffres nous prouvent que la popularité de ce projet auprès des jeunes ne s'explique pas seulement par la fin du service militaire ancienne formule. Sa popularité repose tout simplement sur sa modernité et sur la rencontre heureuse entre les aspirations de notre jeunesse et les intérêts de notre pays.

En effet, le système qui nous est proposé aujourd'hui est frappant de modernité et de pragmatisme : cinq jours pour tous, les jeunes filles étant concernées en 2003, afin de prendre rendez-vous avec la France et, éventuellement, de réveiller chez nos jeunes la volonté d'aller plus loin avec leur pays.

Comment ? En s'engageant militairement pour le défendre, en agissant pour la cohésion sociale et la solidarité ou en favorisant la coopération internationale et l'aide humanitaire à l'étranger.

Il me paraît, bien sûr, évident que tous les choix proposés à ces futurs volontaires sauront susciter l'intérêt de nos jeunes, tant ils répondent à leurs attentes.

C'est sans doute là une des raisons majeures de la popularité de ce projet auprès des intéressés qui, je le rappelle, y sont favorables à 80 %.

En effet, certains pourront préférer défendre l'idée de la France dans les banlieues ou en aidant des handicapés dans leur vie quotidienne plutôt que sur le terrain de l'excellence militaire. Car apprendre à être citoyen, c'est savoir écouter les autres et donner de soi, pour que la France avance.

Nombre de mes collègues, à l'unisson du débat démocratique qui s'est ouvert dans notre pays, critiquent ouvertement le sens des cinq jours du rendez-vous citoyen proposé par le projet. Pour ma part, j'y suis totalement favorable car je sais ne pas me tromper d'objectif.

En effet, je ne viendrai pas vous prouver que, en cinq jours, nous apprendrons mieux aux jeunes à manier les armes et à défendre la patrie que nous ne le faisons aujourd'hui, mais mal, en dix mois.

Il s'agit non pas d'un service militaire raccourci, mais d'un engagement citoyen qui nous permettra d'évaluer l'état médical, psychologique et éducatif d'une classe d'âge, de mieux orienter les jeunes, de les informer sur leur vie de citoyen et surtout de leur proposer un service national volontaire dans toutes ses nouvelles composantes.

De plus, cette réforme, conjuguée à celle de la professionnalisation des armées, permettra à notre défense de renouer avec la nation.

Les jeunes qui se porteront volontaires pour un service militaire seront à la fois motivés, conscients de leur engagement et, éventuellement, soucieux de faire carrière dans l'armée. Il s'agira donc d'un véritable creuset pour l'armée qui n'aura plus à gérer le quotidien de milliers de jeunes peu enclins aux activités militaires.

Il était temps, à mon sens, de redonner aux armées leur véritable rôle, celui de défendre la patrie et ses intérêts dans le monde, et de ne plus enfermer nos militaires dans une fonction quasi exclusive d'assistantes sociales et d'éducateurs pour jeunes.

Cette réforme est donc le pendant souhaitable et nécessaire de la professionnalisation de nos armées voulue par le Président de la République.

Je me dois donc, en conclusion, de saluer celui par qui ce projet a pu voir le jour. Cette volonté de changement, nous la devons au Président de la République qui a eu le

courage d'ouvrir un débat essentiel pour l'avenir de la France, celui de la nécessaire adaptation de notre système de défense aux nouvelles données géopolitiques et aux contraintes de la projection rapide des hommes sur le théâtre des conflits extérieurs.

Si Jacques Chirac a si bien su reprendre à son compte la fameuse phrase du général de Gaulle : « Nous devons, non pas conserver l'armée de nos habitudes, mais construire l'armée de nos besoins », c'est parce qu'il a senti qu'il devait à nouveau précéder et bousculer l'opinion des Français sur ce grand débat, comme il l'a déjà fait en décidant d'achever le cycle de nos essais nucléaires.

Encore une fois, Jacques Chirac nous propose un projet ambitieux : doter la France d'une défense moderne tout en redonnant un sens à la citoyenneté grâce au rendez-vous citoyen et à son corollaire, le volontariat. C'est un projet d'avenir auquel je suis résolument favorable. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en deux siècles, le service national est devenu une institution républicaine, symbole même de liberté, d'égalité et de fraternité. Mais, si ces principes sont et seront intangibles, la conscription a grand besoin de s'adapter à l'évolution de notre société et aux impératifs politiques et économiques de la France dans le monde.

Résolument décidés à réformer en profondeur l'Etat, le Président de la République et le Gouvernement ne pouvaient donc que préparer notre armée aux enjeux du XXI^e siècle. Le choix qui a été fait d'un nouveau service national et d'une professionnalisation de l'armée apparaît comme une décision très lourde, et l'un de vos principaux mérites, monsieur le ministre, est d'avoir recherché systématiquement, depuis près d'un an, le consensus et l'intérêt de la nation.

Comme la plupart des élus, j'ai eu l'occasion de débattre de la réforme du service national avec les jeunes de ma région. Sur cette question, les jeunes se sentent véritablement concernés et font preuve d'une très grande maturité intellectuelle face à la complexité et aux perspectives de cette réforme.

En premier lieu, pour ces jeunes, le système du volontariat recueille une très large adhésion car ils estiment difficile de justifier l'obligation d'un service militaire ou civil généralisé face aux problèmes d'emploi et à l'allongement du cursus scolaire. Par ailleurs, ils considèrent le service civil comme un outil favorable à l'insertion des jeunes sans formation.

Enfin, le principe d'égalité devant le service et la liberté de choix seront indéniablement renforcés par cette réforme, d'autant plus que la parité homme-femme deviendra ici une réalité.

Néanmoins, ce principe de volontariat devrait être nuancé à l'égard des futurs fonctionnaires afin de mieux les sensibiliser aux différentes fonctions que peut exercer un commis de l'Etat. Ainsi, il me semblerait intéressant que les futurs fonctionnaires puissent effectuer un service national soit dans le domaine de la défense et de la sécurité, soit dans le domaine de la coopération internationale, notamment dans les services diplomatiques. En outre, ce serait pour eux une première expérience professionnelle au service de l'Etat.

J'examinerai maintenant le contenu du rendez-vous citoyen.

Celui-ci aura pour rôle principal de rappeler l'importance du lien entre l'armée et la nation. Chaque citoyen a des droits, mais aussi des devoirs envers la France qui ont pour seul objectif que de préserver notre démocratie, notre souveraineté et les droits de l'homme.

Le rendez-vous citoyen, ce brassage d'une classe d'âge, sera ainsi un moment privilégié dont la faible contrainte quant à la durée peut laisser présager une plus grande réceptivité des jeunes à l'égard de la nation.

A ce sujet, j'ai pu le constater, les jeunes sont véritablement soucieux de mieux appréhender notre politique de défense, les stratégies en place et les enjeux internationaux qui y sont attachés. C'est pourquoi je souhaiterais qu'une grande partie de ce rendez-vous soit consacrée à une information de qualité sur les enjeux et les stratégies de défense de notre pays.

Avant de conclure mon propos, je souhaiterais vous sensibiliser sur un point, à mes yeux très important, de la réforme du service national : les CSNE. Les coopérants au service national en entreprise bénéficient, durant leur période de conscription, d'une formation professionnelle et d'une expérience à l'étranger de qualité. Ces jeunes sont le plus souvent embauchés par l'entreprise dès la fin du service. Leur fonction est la promotion des intérêts économiques et scientifiques des entreprises françaises au niveau international.

Les CSNE concernent actuellement 3 400 jeunes et devraient théoriquement toucher 5 000 volontaires d'ici à 2002. La réforme, et je m'en réjouis, permettra d'en ouvrir l'accès à des jeunes moins diplômés et d'en augmenter le nombre dans les PME. Un tel projet, conforme à la volonté gouvernementale de conquérir de nouveaux marchés à l'étranger et d'élargir ce dispositif, ne pourrait qu'être satisfaisant si des points d'ombre ne laissaient présager un effet inverse à court terme.

Certes, il est clair que l'attrait d'une expérience à l'étranger avec un emploi potentiel en fin de période pourra compenser, pour un jeune volontaire au CSNE, les conditions financières limitées en raison des contraintes budgétaires. Mais quelle sera la nature juridique du futur contrat de volontariat passé entre le jeune coopérant et l'entreprise ?

Actuellement, le contrat de droit public permet au coopérant de bénéficier des accords internationaux de la France et d'obtenir sans problème un visa de travail et des conditions d'expatriation moins contraignantes vis-à-vis des pays étrangers, en tant qu'appelé du contingent. Or il semble que le contrat pourrait désormais, pour certains organismes d'accueil, être de droit privé. Si tel est le cas, les avantages propres aux CSNE, notamment les visas, ne seraient plus reconnus à l'étranger. De surcroît, l'intérêt financier serait nettement moins attractif pour les entreprises. Les postes occupés par les actuels CSNE risquent alors de disparaître rapidement, car la plupart des entreprises n'auront pas les moyens de remplacer un CSNE par un expatrié. Quitte à soutenir nos entreprises à l'exportation, autant que ce soit par la création d'emplois chez les jeunes. Je crois d'ailleurs que c'est le souhait du Gouvernement et celui de notre assemblée. Je suggère donc vivement que le contrat futur entre un CSNE volontaire et une entreprise soit de droit public, pour que l'Etat ne se décharge pas de ses responsabilités.

Le Gouvernement a, depuis plusieurs mois, entrepris un travail de fond et une véritable restructuration de notre commerce extérieur avec le rapprochement de ses différents organismes, CFCE, CFME et ACTIM. Il serait donc souhaitable, à mon avis, de regrouper l'ensemble des

volontaires à la coopération économique et scientifique dans une seule structure publique, directement rattachée au ministère du commerce extérieur.

J'espère qu'à l'occasion de ce débat le Gouvernement pourra nous fournir quelques précisions sur l'avenir des CSNE, dont le rôle à l'exportation et pour la création d'emplois est loin d'être négligeable.

Ce texte, monsieur le ministre, représente un véritable enjeu pour l'avenir de notre jeunesse. Plus qu'une réforme, le nouveau service national est une ambition pour la France. Sachez que je le soutiens avec enthousiasme. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Durand.

M. Georges Durand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la loi de programmation militaire incluait dans son cadre budgétaire la réforme profonde du service national, sans même que le principe en eût été débattu. C'est la raison pour laquelle je me suis abstenu.

La mission d'information sur le service national, à laquelle j'ai participé, a conclu au maintien d'une forme réduite et plus adaptée de la conscription, d'où est née l'idée d'un rendez-vous citoyen. Il s'agissait pour nous d'organiser une forme embryonnaire ou réduite du service national, permettant non seulement de sensibiliser les jeunes Français aux problèmes de défense et de susciter des vocations pour l'armée professionnelle, mais également de permettre, par un recrutement de qualité, la constitution d'unités opérationnelles, chargées prioritairement de la défense du territoire.

Si je ne disconviens pas que les changements géopolitiques conduisent notre système de défense à privilégier des forces d'intervention projetables destinées à prévenir les conflits, nous ne pouvons pas pour autant écarter l'hypothèse d'un risque majeur, qu'il s'agisse d'un conflit d'envergure en Europe, tel que l'évoque l'accord franco-allemand en matière de sécurité et de défense, ou d'une insécurité généralisée à l'intérieur du territoire.

La dissuasion, somme toute relative, du feu nucléaire ne doit pas occulter la nécessité de mobiliser d'importants effectifs pour la défense du territoire. Cette nécessaire remontée en puissance de nos armées ne peut pas être le fruit de l'improvisation ; elle doit faire l'objet d'une soignée préparation autour d'importantes forces de réserve, elles-mêmes alimentées par la conscription. Notre collègue Jacques Baumel évaluait ces forces de réserve au moins au double des forces professionnelles, soit plus de 400 000 hommes.

Le rendez-vous citoyen tel qu'il nous est proposé n'est, en réalité, qu'un recensement amélioré. Il ne permet pas – il n'est pas fait pour cela – cette remontée en puissance. Il faudra donc des années pour reconstruire ce qui aurait pu être réalisé avec cohérence et à peu de frais.

Nous manquons ainsi une grande chance d'élaborer un système original, efficace militairement, utile socialement et relativement peu coûteux. Nous aurions pu prendre quelques idées chez nos amis suisses, sans adopter pour autant la totalité de leur système. Le maintien d'une forme adaptée et réduite de conscription aurait permis de rassembler les forces professionnelles et les forces mobilisées dans ce qui doit être l'armée nationale.

Il apparaît évident que l'on a cédé à de légitimes considérations budgétaires. Toutefois, les événements tragiques qui ont affecté notre pays au cours de ce siècle devraient

nous inviter à méditer sur les économies budgétaires qui, parfois, coûtent cher, sur les improvisations qui peuvent tourner au drame.

Quant à l'esprit de défense, il ne peut évidemment pas s'acquérir en une seule journée comme le prévoit le rendez-vous citoyen. Il ne peut résulter que d'une participation effective aux activités de défense, tant militaires que civiles. C'est le devoir de chacun que d'apporter sa contribution à la défense de son pays, élément fondamental de la citoyenneté et vecteur capital d'intégration nationale et sociale.

Sur le plan institutionnel, en supprimant ce devoir, nous glissons lentement, mais sûrement, du concept républicain vers un autre type de société, une société à l'anglo-saxonne, toujours plus protégée, où les citoyens sont chaque jour un peu plus déresponsabilisés. Très soucieux de ses droits, le citoyen devient naturellement oublieux de ses devoirs.

Fidèle à mes convictions, au nom desquelles je me suis engagé dans la défense de mon pays, je suis au regret de constater que cette réforme du service national – en réalité sa suppression – va à l'encontre de ma conception de la défense et heurte profondément mes sentiments républicains.

En la matière, on ne peut être que pour ou contre. Je serai donc contre.

M. Maxime Gremetz. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ainsi donc, le service militaire adapté sera maintenu dans l'outre-mer français. Le Président de la République l'a annoncé et nous nous en réjouissons. Mais il nous appartient de faire de ce SMA – comme nous disons là-bas – une modalité possible du nouveau service national, une forme du service national rénové.

Cette décision de maintien du SMA s'explique tout d'abord par le bilan très positif de cette institution originale créée en 1961 par Michel Debré dans les Antilles, puis progressivement étendue, à deux exceptions près, aux autres départements et collectivités d'outre-mer. Il apparaît surtout que les activités et les résultats du service militaire adapté répondent, quoique de manière encore trop limitée, à l'esprit comme aux intentions de la réforme fondamentale que le Gouvernement entend mettre en œuvre.

C'est dire que les objectifs du SMA doivent être mieux précisés, son organisation et ses moyens améliorés, et surtout, monsieur le ministre, que ses missions doivent être situées ou resituées dans cet « esprit de défense » que vous avez si remarquablement défini avant-hier, dans votre intervention. Après tout, dans des temps autrement difficiles, l'outre-mer a pris sa part, et toute sa part, à l'effort de défense du pays. Pourquoi ne pas lui faire une place dans ces rendez-vous citoyens dont il faudra sans doute étoffer et améliorer le contenu, si l'on veut en faire un des piliers de cette réforme ? C'est, en tout cas, la meilleure garantie d'avenir et de durée de notre service militaire adapté qui a, depuis longtemps, fait la preuve de son efficacité.

Le moment me paraît en effet venu de tirer tous les enseignements de cette expérience originale qui, sans être totalement transposable en France métropolitaine, peut y rendre d'utiles services, en particulier dans les divers domaines de l'intégration sociale et professionnelle de

nombreux jeunes, dépourvus de formation et qui ont besoin de réinsertion, de remise à niveau, de retour à la confiance.

L'originalité et le mérite du SMA résultent, pour l'essentiel, de la mise en œuvre de trois principes.

D'abord, une véritable instruction militaire, avec ce que cela implique de formation technique aux métiers militaires, avec l'apprentissage de la rigueur, de la discipline et de la ponctualité, avec le retour à l'instruction civique.

Ensuite, un éventail très large de formations professionnelles, dont les filières sont définies chaque année en commun par les pouvoirs publics, les socioprofessionnels et les administrations.

Enfin, troisième volet et non le moindre, les chantiers-écoles, à la fois terrains d'expérimentation des formations acquises et services publics spécialisés dans diverses tâches d'intérêt communal, tâches d'entretien, de mise en valeur, de développement ou de coopération régionale.

De cette institution du SMA, le Président de la République a pu dire qu'il « rend aujourd'hui d'immenses services à la jeunesse comme aux communautés locales d'outre-mer ». Pour illustrer cette appréciation, je citerai quelques chiffres.

Sur 250 appelés, tous les deux mois, au service militaire à la Réunion, 150 choisissent le SMA ; à Mayotte, où le système repose intégralement sur le volontariat, le délai d'attente est d'un an.

Quant à l'efficacité du dispositif, elle se mesure, par exemple, à la diversité des formations dispensées dans tous les domaines : 3 400 recrues formées par le SMA dans l'ensemble de l'outre-mer, aux spécialités les plus diverses.

L'efficacité de cette formule apparaît également dans le pourcentage des jeunes qui trouvent du travail au terme du SMA. Le taux d'embauche par promotion se situe entre 65 % et 70 % à la Réunion ; il est de 90 % à Mayotte.

Malgré son efficacité et son exemplarité, cette organisation suscite parfois des objections, qui conduisent certains à recommander de bonne foi, la « déconnexion » du SMA par rapport au service national. Ce serait, à mon avis, une erreur.

Il ne s'agirait, nous dit-on, que d'un système de formation professionnelle, encadré par des militaires. Est-ce une tare de proposer des formules efficaces de formation, qui offrent aux jeunes de meilleures chances d'embauche, en une période où l'on s'interroge sur le coût et les résultats des dispositifs de formation ?

Autre critique : où est la contrepartie de la formation reçue ? Tout simplement dans les tâches d'intérêt général ou local, dans les ouvertures de routes ou de pistes, le percement de canaux, la réalisation de petits ouvrages publics, dans les fonctions de coopération régionale.

La contrepartie est aussi, à l'évidence, dans la réintégration sociale de toute une frange de la jeunesse, désœuvrée, mal formée, désocialisée.

Cette forme de service national peut enfin s'analyser – et peut-être, monsieur le ministre, avez-vous cité Aimé Césaire sans le vouloir – comme un « rendez-vous du donner et du recevoir ».

Alors, n'hésitez pas à prévoir de temps en temps des rendez-vous citoyens dans l'outre-mer. Vous avez évoqué le « message universaliste de la France », le « vouloir vivre ensemble de Renan », les « valeurs républicaines de

liberté, d'égalité et de fraternité ». Permettez-moi d'ajouter que, s'il est un endroit où ce message universaliste et les valeurs républicaines ont une pleine signification, une évidente portée, c'est bien dans l'outre-mer français, c'est-à-dire aux frontières lointaines de la République.

Ecartons donc les faux problèmes pour aborder les vrais, qui devront faire prochainement l'objet d'une réflexion approfondie.

Il s'agit tout d'abord de la durée du SMA, actuellement de dix mois, alors que, là-bas, on estime au contraire qu'il en faudrait douze pour organiser des cycles de formation valables.

Quant au volontariat, peut-on en faire la base du système en métropole et le récuser outre-mer, en semblant redouter un afflux inconsidéré de jeunes, qui alourdirait les coûts ? Cette crainte n'est guère fondée, les jeunes d'outre-mer ayant à peu près les mêmes réflexes que ceux de métropole. Plusieurs spécialistes craignent au contraire un tarissement du recrutement, qu'il faudrait peut-être encourager par diverses incitations.

Enfin, monsieur le ministre, pour tirer tout le parti de cette expérience, il faut donner au SMA les moyens de sa politique et passer à la vitesse supérieure. Car nous en sommes restés à un stade quelque peu artisanal : pour l'ensemble de l'outre-mer, le SMA a accueilli, en 1995, pour dix mois, 3 400 recrues environ, encadrées par quelque 600 officiers et sous-officiers. Le détachement du SMA de Mayotte ne peut accueillir que 100 stagiaires par an ; l'attente y est d'un an. En réalité, il faut augmenter progressivement les effectifs et les moyens financiers, notamment par redéploiement des crédits consacrés à la formation professionnelle.

A Mayotte, dont on connaît les handicaps et les retards, nous avons l'ambition de faire du SMA l'un des instruments privilégiés d'un développement qui passe d'abord – chacun le sait bien – par la formation des hommes.

Par un sympathique retour à l'envoyeur, c'est l'un des officiers qui avaient créé, voici dix ans, le SMA de Mayotte, qui a installé une unité du SMA à Périgueux.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste. On en attend de grand services, et l'on a raison, pour l'intégration professionnelle, la réinsertion sociale et le retour, si nécessaire, à l'instruction civique. Au moment où de nombreuses villes françaises, aujourd'hui désertées par leurs garnisons, s'interrogent sur les moyens de relancer leur activité, il y a là un exemple que je suggère d'imiter. Si j'osais, monsieur le ministre, je vous dirais de faire essaimer le SMA ! (*Soupires.*)

M. Pierre Favre. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste. Mes chers collègues, l'organisation de l'outre-mer est largement fondée sur la notion d'adaptation inscrite à l'article 73 de la Constitution. Le SMA, comme son nom l'indique, est né de cette faculté. Le service national devra donc comporter, pour l'outre-mer, des adaptations, mais n'en écartez pas les jeunes Français de nos départements et territoires.

L'avenir du SMA sera d'abord fonction de l'efficacité du dispositif, c'est-à-dire, en fin de compte, de la valeur de l'encadrement, de la qualité du recrutement, même parmi les volontaires, de la volonté de formation de ces jeunes, de leur motivation.

Mais il m'apparaît surtout que le principal mérite du SMA résultera de l'équilibre réalisé et maintenu entre ses trois missions, qu'il ne faut pas dissocier : instruction

militaire et civique ; formation professionnelle ; réalisation de travaux d'intérêt général. C'est par cette synthèse originale que le SMA demeurera fidèle à l'esprit d'un nouveau service national adapté à notre temps. Ce peut être l'apport original et intéressant de l'outre-mer à cette réforme fondamentale du service national que le Gouvernement entend conduire et dont nous souhaitons, monsieur le ministre, le plein succès. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz, dernier orateur inscrit.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le ministre, initialement, j'avais prévu de n'intervenir que sur le titre III du projet de loi portant réforme du service national. Mais je me vois contraint de revenir sur un dossier qui est loin d'être clos : je veux parler de la rupture historique que traduit le document sur le « concept franco-allemand de sécurité et de défense », dont le Gouvernement tente de minimiser la portée.

M. Pierre Favre. Hors sujet !

M. Maxime Gremetz. M. le ministre des affaires étrangères déclarait hier : « Ce texte ne change pas la stratégie militaire de la France. » Telle n'est pas la vérité, c'est le moins qu'on puisse dire, sinon pourquoi ce document serait-il resté secret pendant près de deux mois ?

Le ministre allemand de la défense, en expliquant la portée de cet accord hier soir à la télévision, a vendu la mèche. Oui, c'est bien la doctrine de défense conceptualisée par le général de Gaulle que vous supprimez. La dissonance du faible au fort, c'est fini !

Première idée : notre défense serait intégrée dans une dangereuse politique de bloc, alors qu'il n'existe plus qu'un seul bloc. Dans le cadre de l'OTAN, sous direction américaine, la puissance nucléaire française...

M. Pierre Favre. Le sujet, c'est le service national !

M. Maxime Gremetz. Vous voulez encore nous priver de parole?... C'est à M. le président qu'il appartient de diriger les débats.

M. le président. Mes chers collègues, l'orateur qui monte à la tribune parle de ce qu'il veut, sous réserve que le président juge qu'il ne s'écarte pas trop du sujet.

M. Gremetz dispose de dix minutes, auxquelles j'ajouterai trente secondes pour compenser cette interruption. Attendons qu'il ait fini !

Veuillez poursuivre, monsieur Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Merci, monsieur le président.

Première idée : notre défense serait intégrée dans une dangereuse politique de bloc. Dans le cadre de l'OTAN, sous direction américaine, la puissance nucléaire française est ramenée à un rôle de force complémentaire.

Deuxième idée : vous livrez notre indépendance à un consortium économique-militaire où toutes nos recherches et nos secrets technologiques seront mis à la disposition de l'Allemagne. De Gaulle avait fait fermer les bases américaines en France, vous, vous y faites revenir l'armée allemande.

Le ministre allemand a clairement expliqué la série de décisions prises par le Président de la République en matière d'armée de métier mais aussi s'agissant de la casse de notre industrie d'armement. Je le dis solennellement : après Munich, c'est Nüremberg !

Voilà pourquoi un vrai et réel débat doit avoir lieu. Le Premier ministre doit venir s'expliquer sur ce texte et la représentation nationale doit pouvoir intervenir sur cet accord et se prononcer par un vote.

De plus, simultanément et contradictoirement avec cet accord, on fait l'aveu qu'il n'y a pas de fatalité à l'armée de métier puisque l'Allemagne conserve une armée de conscription.

Le titre III du projet de loi n'est pas le moins controversé, vous le savez bien. En effet, les dispositions relatives au volontariat n'ont pour objet que de permettre la mise à disposition de la jeunesse à des administrations, des associations et des entreprises pour effectuer des travaux à des conditions dérisoires.

Cela était déjà possible, au prix d'une dérive du service national à vocation militaire grâce aux formes civiles liées à une obligation. L'obligation du service national disparaissant, c'est tout le dispositif civil du service national qui s'écroule, conformément à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cela n'est pas sans conséquences sérieuses sur le devenir de certaines administrations liées à la protection des personnes et des biens, comme la gendarmerie, la police qui profitaient largement des formes militaires « atypiques », comme on dit dans le jargon militaire. Leurs ressources en personnel sont doublement compromises dès l'instant où il n'y a plus un choix à faire entre le service militaire et le volontariat comme auxiliaire et parce que, en tout état de cause, les crédits alloués diviseraient par deux les possibilités de recrutement. Pour les ministères concernés, une inquiétude est bien vivace, celle qui porte sur le manque d'attractivité, et donc sur la qualité du volontariat, compte tenu de la faiblesse de l'indemnité allouée.

Cette situation a fait que le recours aux policiers auxiliaires est devenu un élément indispensable à la vie de l'institution policière malgré bien des critiques justifiées. Néanmoins nos concitoyens préfèrent voir des appelés et des auxiliaires patrouiller dans le cadre du plan vigipirate plutôt que des légionnaires.

Police et gendarmerie, confrontées à un tel dilemme sont contraintes de proposer des solutions de plus en plus inacceptables. L'étude menée actuellement dans la gendarmerie en vue de constituer trois catégories de gendarmes, des gendarmes de carrière, des contractuels et des « volontaires de droit commun », le montre bien. Avec un tel système, il est bien difficile de réfuter l'idée d'une gendarmerie au rabais.

Déjà, le Conseil économique et social a relevé que le service civil actuel permettait d'importantes substitutions à des emplois par nature permanents et à certains organismes de bénéficier d'une main-d'œuvre à bon marché. Il note que cela est le cas de la défense civile du fait de l'ampleur prise par le service des policiers et gendarmes auxiliaires. C'est aussi le cas en matière de coopération où la dérive fait que les principaux pays d'affectation des coopérants sont les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne. Où est la solidarité entre les nations ?

Ne faut-il pas mettre un terme à la pratique qui consiste à pallier le manque de personnel permanent des missions diplomatiques ou de certains services comme la DATAR, les douanes, etc. ? De même, comment accepter que de grandes entreprises bénéficient largement du système : un cadre expatrié pour un coût modique. Les formes protocolaires et en particulier le « service national ville » et le « service national vert » sont également concernées.

Le bouleversement de notre dispositif de défense constitue dans tous les domaines, et notamment au plan financier, l'aventure la plus totale. Cela est particulièrement vrai dans le domaine du volontariat, qui n'est pris en compte ni par le ministère de la défense, ni par les autres ministères. Il est vrai que pour M. Arthuis « il est aléatoire d'estimer le coût des volontaires dont les formes sont encore mal définies ».

Si gouverner c'est prévoir, nous avons la démonstration que, dans ce domaine, nous sommes bien mal gouvernés. Cela explique peut-être qu'on en appelle à l'OTAN et à une « défense concertée » avec l'Allemagne.

Cette démission financière amène le CNAJEP – le comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire – à dénoncer la position de l'Etat qui, ainsi, nie la vocation du service national et qui voit que vos propositions vont, dans la pratique, apparaître « soit incohérentes, soit injustifiées et, de toute manière, inacceptables ». Les associations estiment que, si rien n'est modifié, le résultat sera « une très forte diminution du nombre de volontaires ».

Une chose est sûre, votre conception du volontariat, en dehors d'un service obligatoire pour la nation, se résume à la création ou plutôt à la poursuite d'un travail sous-payé, comme s'il s'agissait d'un prélude aux « stages diplômants » chers au CNPF et à l'Elysée !

Pour conclure, monsieur le ministre, permettez-moi d'insister sur une question concomitante à la disparition de l'armée de conscription. Je veux parler de la situation des collectivités locales qui se trouvent confrontées aux fermetures des sites militaires.

J'ai eu l'occasion de vous écrire, me préoccupant des conséquences qu'entraînera la disparition de la 8^e division d'infanterie pour la région Picardie : le départ de 8 000 hommes. Ce n'est pas rien ! Vous imaginez tous les problèmes humains et économiques que cela pose. J'espère que, en guise de compensation, vous n'allez pas nous proposer d'accueillir des bases allemandes. Après les batailles de la Somme, après Douaumont, ce serait le comble ! La dignité des Picards en prendrait un coup. Certes, c'est dans le cadre du plan Armée 2000 que vous supprimez le huitième régiment. Mais on a le sentiment qu'en fait vous liquidez tout. De toute façon, en Picardie, on n'a plus rien, alors on est tranquille.

Le dossier que je vous soumetts, monsieur le ministre, sera, lui aussi, traité avec désinvolture si l'Etat n'assume pas ses responsabilités en matière de gestion des espaces et constructions laissés vacants ou s'il n'apporte pas sa contribution pour sauvegarder les ressources fiscales qui manqueront aux communes du fait de votre décision. J'attends la réponse à cette lettre que je vous ai envoyée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La discussion générale est close.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente, est reprise à douze heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

2

APPLICATION DE L'ARTICLE 71 DU RÈGLEMENT

M. le président. A la suite des propos tenus par l'un de nos collègues lors de son intervention de ce matin, tels qu'ils résultent du procès-verbal, et après avoir recueilli l'avis du président de séance, j'ai décidé de lui infliger un rappel à l'ordre, en application de l'article 71 du règlement.

M. Jean Glavany. Très bien !

3

RÉFORME DU SERVICE NATIONAL

Suite de la discussion d'un projet de loi

Motion de renvoi en commission

M. le président. J'ai reçu de M. Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission, déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, il me semble qu'à l'issue de ce débat de nombreux points sont encore à revoir dans le texte, bien au-delà des amendements qui ont été déposés. Du reste, nous considérons au groupe socialiste que la situation, loin de s'éclaircir, va s'obscurcissant. Il est vrai que, jusqu'à présent, monsieur le ministre, vous n'avez guère contribué à arranger les choses.

La représentation nationale doit être éclairée sur une question essentielle : la conscription est-elle oui ou non maintenue ? Dans l'exposé des motifs du projet, il est écrit s'agissant de rendez-vous citoyen : « Précédé du recensement, qui garantit la possibilité de restaurer la conscription si nécessaire, le rendez-vous citoyen, ... » Puisqu'il est question de la restaurer, c'est que la conscription n'existerait plus. Vous avez d'ailleurs confirmé cette interprétation lors de votre intervention liminaire en déclarant : « Le premier acte du service national est le recensement, tel que le prévoit le projet, il garantit la faculté de revenir à la conscription. »

Or, hier, vous déclariez, répondant à mon exception d'irrecevabilité, au sujet de la sujétion imposée aux individus, en faisant référence à l'article 34 de la Constitution : « M. Quilès a émis le vœu que la conscription soit maintenue. Je le confirme : elle est maintenue ! »

Monsieur le ministre, quelle est la bonne interprétation ? La conscription est-elle maintenue ? Peut-elle être rétablie si besoin est ?

A l'issue de ce débat d'autres questions subsistent.

Quel est le contenu réel du rendez-vous citoyen ?

Comment pouvez-vous expliquer que les activités, décrites à grands traits dans l'article 1-4-2 sur le rendez-vous citoyen, soient à 80 % de nature civile et que l'enca-drement soit assuré à 80 % par du personnel militaire ?

Les militaires feront-ils le bilan scolaire et professionnel ? Ou bien créera-t-on les postes à l'éducation nationale nécessaires au bon fonctionnement du rendez-vous citoyen ?

Cette dépense a-t-elle été budgétée par les ministères civils ? Ces derniers ont-ils prévu de détacher un nombre plus important de personnels au rendez-vous citoyen, comme la logique le voudrait ?

De plus, on nous a soumis à la menace de l'article 40. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec le président de la commission, M. Boyon, qui en est aussi le rapporteur. Comment, dans un débat aussi important que celui que nous abordons aujourd'hui, peut-on nous soumettre – je sais bien que l'article 40 de la Constitution existe – à cette menace qui nous imposerait en réalité de ne pouvoir amender que sur la forme, mais certainement pas sur le fond, d'autant moins que tout est déjà discuté, tout est déjà annoncé : la publicité passe depuis six mois dans la presse. Si nous voulions amender sérieusement ce texte, ce serait tout simplement impossible puisqu'on ne peut modifier ni le contenu du rendez-vous citoyen – sauf à la marge – ni la durée.

D'ailleurs, nos interrogations sont partagées par bon nombre de nos collègues sur tous les bancs de cette assemblée, comme M. Baumel.

Par conséquent, mes chers collègues, il est nécessaire de procéder à une analyse plus poussée de ce texte, de répondre aux nombreuses interrogations, de lever les multiples contradictions, notamment celle que j'ai évoquée en commençant, et qui n'est pas mince, sur la conscription. Existe-t-elle ou n'existe-t-elle pas ? Pour toutes ces raisons, nous demandons à l'Assemblée nationale d'adopter la motion de renvoi en commission de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le président, je ne m'exprimerai que sur la conscription puisque M. Quilès m'a, à nouveau, interpellé sur ce sujet.

Monsieur Quilès, voici la définition donnée par le *Petit Larousse* du mot « conscription » : « Système de recrutement militaire fondé sur l'appel annuel du contingent ». Elle inclut bien deux notions : d'une part, le système de recrutement militaire, d'autre part, l'appel annuel du contingent.

Je le précise à nouveau : l'appel sous les drapeaux est suspendu. L'Assemblée aura d'ailleurs l'occasion de le confirmer lors du vote d'un amendement.

Je le confirme à nouveau : le principe du système de recrutement est maintenu. C'est la raison pour laquelle la conscription est maintenue. En toute hypothèse, c'est une fausse querelle, car la conscription n'est pas une notion juridique. Elle n'apparaît dans aucun texte juridique.

Si ce débat a permis d'éclaircir, sous l'angle juridique, ces notions, j'en suis très heureux. On maintient la conscription, mais on suspend l'appel sous les drapeaux.

M. le président. La commission souhaite-t-elle s'exprimer ?

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Non, monsieur le président.

M. le président. Dans les explications de vote, pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons cru que nos collègues de l'opposition avaient eu un moment de distraction et qu'ils avaient oublié une des ressources de l'arsenal des procédures préalables à la discussion. C'était un oubli temporaire. Jamais deux sans trois !

En fait, rien ne justifie le renvoi en commission.

La commission, éclairée par le travail remarquable accompli par la mission Séguin de mars à juin 1996, a pu étudier le texte de manière très complète : quatorze réunions, huit auditions, examen de 200 amendements dont 139 ont été adoptés concernant aussi bien l'architecture du projet que l'affirmation de principes qui nous ont paru essentiels : l'obligation de défense, la remontée en puissance par le rétablissement en cas de besoin de l'appel sous les drapeaux, la définition des missions du Haut conseil, la cohérence du rendez-vous citoyen, la durée et l'organisation générale du volontariat.

On peut continuer – vous venez de répondre, monsieur le ministre – à jouer sur le sens du mot « conscription » qui fondamentalement signifie « inscription en même temps d'un certain nombre de citoyens sur une liste », mais je ne suis pas certain que cela ferait beaucoup avancer le débat.

La commission a apporté des modifications substantielles à ce texte. Il ne me paraît ni opportun ni utile de revenir devant elle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Olivier Darrason.

M. Olivier Darrason. Monsieur le président, mes chers collègues, je ne comprends pas très bien la raison pour laquelle nos collègues du groupe socialiste souhaitent revenir en commission alors qu'ils ont eu près de sept séances pour s'exprimer. Ils l'ont d'ailleurs fait assez rarement, n'ayant déposé qu'un seul amendement et n'étant pas intervenus sur les autres, alors que nous en avons examiné plus de deux cents sur lesquels tous les groupes ont pu se prononcer.

Il ne me paraît donc pas utile, sur la forme, de revenir devant la commission.

Ensuite, comme l'a dit à l'instant Robert Poujade, le dispositif et les problèmes ont été longuement examinés par la mission présidée par le président de l'Assemblée nationale pendant plusieurs mois.

Le troisième argument invoqué porte sur l'article 40 dont on aurait excipé à tout moment. Il n'a jamais été opposé et la quasi-totalité, sinon la totalité, des amendements sont venus en discussion. Par conséquent, il n'y a pas eu de censure de ce point de vue.

Enfin, sur la conscription, je voudrais rassurer nos collègues. L'appel sous les drapeaux est suspendu – le ministre vient de le dire – sur la base d'un amendement que nous avons voté en commission. Nous avons voté un deuxième amendement à l'article 3 aux termes duquel les dispositions du code du service national « sont suspendues pour les jeunes gens nés après le 31 décembre 1978 » et « pourront être remises en vigueur si la sécurité de la France l'exige ».

Le dispositif est donc mis en place : l'appel sous les drapeaux est suspendu ; si la sécurité de la France l'exige – vous en êtes tout autant comptables que nous – il serait remis en vigueur. De ce point de vue, nous ne pouvons être que rassurés.

A la fois sur la forme et sur le fond, il ne me paraît pas utile aujourd'hui de retourner en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais balayer aimablement l'argument de notre collègue M. Pujade à propos de l'oubli que le groupe socialiste ou l'opposition aurait pu faire d'une des motions de procédure. Chaque fois que l'opposition joue son rôle, on l'accuse de vouloir retarder. Nous nous en sommes expliqués bien des fois ! Je rappelle simplement qu'en 1993 notre assemblée a porté à sa présidence un éminent parlementaire qui, entre 1981 et 1986 – je lui rends cet hommage –, a montré une telle maîtrise dans l'utilisation de toutes les motions de procédure qu'aujourd'hui nous nous sentons encore très novices et très inexpérimentés en la matière. Cet argument ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête plus longtemps.

Je précise que nous avons déposé une motion de renvoi en commission de la défense nationale et non pas devant la mission d'information parlementaire. Pour le coup, c'eût été une manœuvre de retardement ou une manière de reprendre le débat à zéro. Et pourtant, revenir devant la mission serait le meilleur moyen de trouver une bonne solution au problème qui nous est posé tant nous avons le sentiment qu'il était possible, dans cette mission, de faire émerger un large consensus, qui n'était pas mou – je le répète –, pour préserver ce pilier du pacte républicain qui s'appelle la conscription et le lien entre l'armée et la nation.

Nous avons déposé cette motion de renvoi en commission parce qu'il est évident pour tout le monde que les débats que nous avons depuis deux jours dans cet hémicycle ont fait apparaître deux imprécisions notoires qui méritent que l'on reprenne le dossier à la base.

Il y a d'abord l'apparition du protocole secret signé le 9 décembre 1996 à Nuremberg, qui a donné lieu à toutes les interprétations possibles et imaginables. En tout cas, l'intervention, hier, du ministre allemand de la défense, M. Volker Rühe, a montré que, pour le moins, il y avait dans ce texte une telle imprécision, une telle ambiguïté, que l'interprétation du Gouvernement français donnée dans cet hémicycle par le ministre de la défense et par le ministre des affaires étrangères, et celle du gouvernement allemand était assez différentes. Cela montre bien que ce sujet si sérieux, qui pèse directement sur les points dont nous sommes saisis, a été traité d'une manière bien légère.

La deuxième imprécision porte sur la conscription qu'on peut traiter, monsieur le ministre, à coups de *Larousse illustré* ou de *Petit Robert* mais aussi avec des arguments sur le fond. La réalité est là, incontournable : nous menons une sorte de danse de Saint-Gui autour du totem républicain de la conscription.

Dans l'exposé des motifs, vous écrivez que l'on pourra revenir un jour à la conscription, ce qui veut bien dire que vous l'abandonnez, première thèse. Vous nous dites maintenant que le principe est maintenu, mais que l'appel sous les drapeaux est suspendu, deuxième thèse. Le porte-parole du groupe du RPR, M. Galy-Dejean, soutenait une troisième thèse dans son propos : la conscription est suspendue.

Tout cela est la preuve manifeste et évidente que ce sujet est loin d'être éclairci dans tous les esprits. Manifestement, il ne serait pas inutile que tous ceux qui travaillent sur ce dossier se réunissent en commission pour voir clair avant que nous n'en débattions définitivement.

C'est pourquoi le groupe socialiste votera bien évidemment la motion de renvoi en commission proposée par Paul Quilès en son nom.

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Nous n'avons pas le droit de jouer avec les mots.

Nous avons, pendant des mois, auditionné, dans le cadre de la mission présidée par le président Séguin, tous les chefs d'état-major, des gens compétents. Il était clair que la décision prise par le Président de la République remettait en cause le principe même de la conscription, comme le principe du service militaire obligatoire pour tout le monde. Or si nous avions écouté les personnes que nous auditionnions, nous en aurions tiré la conclusion inverse ! En effet toutes, ou presque, ont dit qu'il fallait maintenir le service national, le réduire, lui donner un autre contenu plus enrichissant, tout en préservant sa capacité d'insertion des milieux différents et le lien armée-nation.

Je me souviens bien de toutes ces auditions et je ne comprends pas comment on peut aujourd'hui jouer avec les mots en disant qu'on maintient la conscription. Pas du tout ! On ne la maintient pas ! En cas de crise, vous le savez bien, monsieur le ministre, la France doit pouvoir appeler tous les citoyens sous les armes.

M. Raymond Lamontagne. C'est prévu !

M. Maxime Gremetz. Or la conscription servait précisément à préparer ces jeunes, si la sécurité de la France était mise en cause, à prendre les armes et à se battre pour défendre la liberté, la démocratie, l'indépendance.

La conscription aujourd'hui ? Cinq jours à Cambrai – les bêtises ! – où j'ai fait mes trois jours ? (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Je peux vous offrir, pour un grand rendez-vous citoyen, la citadelle d'Amiens et les deux casernes qui sont complètement vides aujourd'hui, alors qu'il y a des milliers de demandes de logements qui on ne peut pas satisfaire !

Je soutiens la demande de renvoi en commission, parce que l'accord franco-allemand n'est pas normal et est même dangereux. Je l'avais bien compris et je peux vous citer des passages entiers qui vous le montreront, mais je ne vais pas le faire, monsieur le président.

M. Michel Voisin. On l'a lu !

M. Maxime Gremetz. En définitive, les deux pays sont d'accord sur la recherche d'une plus grande souplesse et d'une plus grande adaptabilité dans l'organisation et l'emploi des moyens militaires. Mais il y a un *hic* ! La France applique les dispositions à la lettre, les Allemands conservent la conscription et le service national. Voilà la différence ! Pourquoi ? La France, c'est la dissuasion nucléaire mise au service de l'Europe dans le cadre atlantique. L'Allemagne, ce sont 600 000 hommes, la conscription, la *Bundeswehr* !

M. le ministre de la défense. Lisez le rapport de la commission !

M. Maxime Gremetz. J'ai bien lu le compte rendu des auditions, y compris celle du responsable d'état-major allemand.

Le renvoi en commission se justifie pleinement parce que nous allons prendre une décision que notre pays et les nouvelles générations pourront nous reprocher.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix la motion de renvoi en commission.

(La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique.

Suite de la discussion du projet de loi, n° 3177, portant réforme du service national.

M. Jacques Boyon, rapporteur au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (rapport n° 3309).

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

